

# AGENDA 21 LOCAL DE LA VILLE DE ROUEN

Novembre 2014

ma ville,  
c'est ma  
Planète



agenda 21  
S'impliquer pour une ville durable

## RAPPORT ANNUEL DE DEVELOPPEMENT DURABLE



2014





Afin de rendre plus lisible et cohérente son action en matière de Développement Durable, la Ville de Rouen a adopté, par délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2011, son Agenda 21 « Ma ville, c'est ma planète » reconnu Agenda 21 Local France par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Par la suite, le Plan Climat-Energie Territorial (PCET), volet climat-énergie de cet Agenda 21 a été adopté par délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 2013. Elaboré dans le cadre d'une démarche de labellisation Cit'ergie dont la Ville a obtenu le premier niveau de reconnaissance CAP CIT'ERGIE fin 2013, il vient compléter et étoffer le plan d'action de l'Agenda 21.

Consultable par tous sur le site [www.rouen.fr](http://www.rouen.fr), l'Agenda 21 est structuré autour de deux grands axes :

1. Une présentation des enjeux de développement durable spécifique à Rouen :

Ces enjeux ont été déclinés en dix-sept défis clés. La Ville doit y répondre à moyen et long termes afin d'orienter les politiques municipales là où ses leviers d'action sont les plus forts, autour de ses compétences légales et dans sa sphère d'influence. Ils ont été répartis en six grandes finalités<sup>1</sup>. Certains ont été désignés comme prioritaires lors des étapes de concertation.

2. Le premier plan d'action, pour les années 2011 à 2014, composé de deux volets :

- Le premier volet, « changements de méthodes », démontre une volonté forte de concevoir et mener les politiques publiques différemment en intégrant encore davantage les principes du développement durable dans ses pratiques,
- Le second volet, « actions phares », illustre de manière concrète et emblématique les engagements de la Ville : il comporte un grand nombre de projets structurants portés par la municipalité.

L'année 2014 marque l'achèvement de ce premier plan d'action. Le présent rapport en constitue un bilan qui servira de base à l'élaboration d'un second plan d'action 2015-2019.

Ce rapport ne traite donc pas, de façon exhaustive, de toutes les actions et projets en cours et à venir déjà portés par les services en matière de Développement Durable.

Le bilan des actions est présenté finalité par finalité du Développement Durable. Il comporte :

- l'intitulé de l'action avec l'objectif qui lui a été assigné,
- une remise en contexte de l'action,
- une synthèse des événements marquants liés à la mise en œuvre de l'action depuis la parution de l'Agenda 21,
- des indicateurs de suivi qualitatifs, lorsqu'ils ont pu être définis, liés à la mise en œuvre de l'action.

Certaines d'entre elles sont des actions à court terme menées sur deux à trois années. D'autres, liées à l'élaboration de plans cadres, sont le préalable à des réalisations programmées à moyen terme. Enfin, les dernières sont des actions que la Ville souhaite pérenniser au-delà du plan d'action.

<sup>1</sup> Les cinq premières finalités sont celles du cadre de référence national des Agendas 21 reprises par la loi Grenelle II dans son article 253 codifié à l'article L110-1 du code de l'environnement (La lutte contre le réchauffement climatique - La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations - L'épanouissement de tous - Les modes de production et de consommation responsables). La Ville a retenu une sixième finalité : Finalité F. « l'exemplarité et la capacité d'entraînement »



## S O M M A I R E

1er VOLET : LES CHANGEMENTS DE METHODES ..... p 5

**Axe 1 : Intégrer les principes du développement durable, et renforcer la place de la démocratie participative dans la conception des politiques municipale** p 5

**Axe 2 : Développer la co-élaboration des politiques et les actions partenariales** p 7

**Axe 3 : Veiller à une communication externe axée sur le développement d'une culture partagée du développement durable** p 8

**Axe 4 : Vérifier et assurer en continu la durabilité des « grands projets » de la Ville** p 9

**Axe 5 : Suivre et évaluer les politiques au regard du développement durable** p 10

**Axe 6 : Rendre l'ensemble des services exemplaires** p 11

2ième VOLET : LES ACTION PHARES ..... p 12

**Finalité A - Lutte contre le dérèglement climatique** ..... p 13

Défi 1. La mobilité en ville - (prioritaire) ..... p 15

Défi 2. L'efficacité énergétique du bâti - (prioritaire) ..... p 21

Défi 3. L'éclairage public ..... p 22

**Finalité B - Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources** ..... p 24

Défi 4. La valorisation de la biodiversité en milieu urbain – (prioritaire) ..... p 24

Défi 5. La protection des milieux naturels et sauvages ..... p 29

<b>Finalité C – Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations, lutte contre les discriminations</b>	.....	p 31
Défi 6. La convivialité dans et entre les quartiers .....	.....	p 31
Défi 7. La prise en compte du vieillissement de la population .....	.....	p 33
Défi 8. L'ouverture internationale .....	.....	p 34
<b>Finalité D – Épanouissement de tous</b>	.....	p 35
Défi 9. La valorisation de la Seine.....	.....	p 35
Défi 10. L'égalité d'accès aux loisirs .....	.....	p 36
Défi 11. Le bien de tous - (prioritaire).....	.....	p 36
Défi 12. La propreté en Ville - (prioritaire) .....	.....	p 39
Défi 13. L'e-démocratie.....	.....	p 41
<b>Finalité E – Modes de production et de consommation responsables</b> .....	.....	p.42
Défi 14. L'alimentation durable - (prioritaire) .....	.....	p 42
Défi 15. Le développement économique responsable.....	.....	p 44
<b>Finalité F – Exemplarité et capacité d'entraînement de la Ville</b> .....	.....	p.45
Défi 16. L'information, la sensibilisation et la participation - (prioritaire) .....	.....	p 45
Défi 17. L'éco-responsabilité et l'exemplarité de la Ville .....	.....	p 47
<b>SIGLES</b> .....	.....	p 48

## **LES CHANGEMENTS DE METHODES AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX**

La Ville considère que seule une évolution volontariste de la conduite des politiques publiques permettra d'atteindre de manière pérenne les objectifs définis en matière de Développement Durable. Une série d'actions structurantes ont ainsi été choisies pour faire évoluer les méthodes au sein des services municipaux en prenant en compte de manière plus transversale et intégrée les enjeux de Développement Durable.

### **Axe 1 : Intégrer les principes du Développement Durable, et renforcer la place de la démocratie participative dans la conception des politiques municipales**

#### **Action 1.1.**

**Délai de mise en œuvre :** 2011-2013

Ajouter un « suivi développement durable » dans le circuit des validations des délibérations municipales. Identifier celles traitant des problématiques énergie / climat.

Le principe de ce suivi, mis en œuvre en 2012, est d'identifier, parmi l'ensemble des délibérations présentées, celles qui sont :

- structurantes de la démarche d'Agenda 21 (par exemple le Plan Local d'Urbanisme),
- relatives à des actions inscrites au plan d'action de l'Agenda 21,
- relatives à des actions / projets innovant(e)s ou cité(e)s dans l'Agenda 21 ou qui concourent directement à relever des enjeux clefs (par exemple les jardins partagés).

La signature « Agenda 21, s'impliquer pour une Ville Durable » figure en pied de page des rapports et des délibérations concernées. Une formule succincte, située généralement au début ou à la fin des rapports, en explicite le fondement. Dans le cadre de la démarche de labellisation Cit'ergie (cf Finalité A), les délibérations traitant des problématiques énergie / climat sont ciblées de manière plus spécifique.

#### **► Indicateur**

- Nombre de délibérations « labellisées »
- dont celles relatives à l'énergie et au climat

Référence	2011	2012	2013	2014 (1)
0		36/262	39/320	27/237
0				7

2012 : Hors Conseil du 27 janvier et Conseil extraordinaire du 6 juin, soit 4 conseils sur 6.

(1) : Hors conseils du 20 novembre, 17 décembre et Conseils liés aux élections

**Action 1.2.****Délai de mise en œuvre :** 2011-2013

Rendre obligatoire, pour toutes les directions, la présentation des projets et des actions de Développement Durable prévus ou réalisés dans les notes de préparation budgétaire et les rapports d'activité. Identifier les problématiques énergie / climat.

Dans le cadre de la préparation du budget 2014, les directions ont ciblé les dépenses relatives au Développement Durable et plus particulièrement celles liées à des problématiques « Energie Climat » et étayé leur demande en justifiant de critères énergétiques, de préservation des ressources naturelles.

Pour des raisons conjoncturelles et organisationnelles cette action n'a pas été reconduite cette année.

---

**Action 1.3.****Délai de mise en œuvre :** 2011-2013

Prendre en compte des critères de Développement Durable dans la mise en œuvre du budget participatif des Conseils de Quartier.

Véritable expression de démocratie locale, les Conseils de Quartier permettent de proposer à la municipalité des projets pour améliorer le cadre de vie des rouennais. Depuis 2009, les Conseils de Quartier bénéficient d'un budget participatif annuel de 200 k€ destiné à financer ce type d'opérations.

Parmi les exemples de projets réalisés on peut citer l'aménagement du square de la Madeleine et l'embellissement de la place Henri IV et le jardin partagé de la Croix d'Yonville comme projet en cours.

La contribution aux enjeux du Développement Durable au travers de ses 5 finalités (lutte contre le dérèglement climatique - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - cohésion sociale et solidarité entre les générations et les territoires - épanouissement de tous - modes de production et de consommation responsables) est évaluée lors du choix collégial des projets proposés dans le cadre du budget participatif des Conseils de Quartier.

S'agissant majoritairement de projets d'amélioration du cadre de vie (rénovation de squares, création d'aires de jeux, ...) plus de 2/3 des actions engagées répondent aux objectifs d'épanouissement de tous ou de cohésion sociale et de solidarité.

En 2013, un nouvel indicateur qualitatif a été construit sur la base d'une nouvelle grille d'analyse et de suivi des projets. Les projets retenus cette année répondent en moyenne à 3,9 des 5 finalités du Développement Durable tout comme en 2013.

---

**Action 1.4. (*Nouvelle action PCet*)****Délai de mise en œuvre :** 2013

Signer la convention des Maires « Pour une énergie locale durable »

Lancée en 2008, par la Commission Européenne, la Convention des Maires pour une Energie Locale Durable est le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'utilisation des sources d'énergie renouvelable sur leurs territoires.

En signant cette Convention le 17 octobre 2013, la Ville s'engage, sur la base de son PCET, à atteindre l'objectif européen de réduire de 20% les émissions de CO<sub>2</sub> (cf Finalité A).

Cette convention compte aujourd'hui 5 000 signataires, de Paris à Berlin en passant par Madrid, qui bénéficient du soutien de nombreux coordinateurs, promoteurs et partenaires associés.

**Axe 2 : Développer la co-élaboration des politiques et les actions partenariales****Action 2.1.****Délai de mise en œuvre :** 2012-2013

Introduire progressivement des critères de Développement Durable dans l'attribution des subventions aux associations et les accompagner dans leur évolution vers plus d'éco responsabilité.

**Action 2.2.****Délai de mise en œuvre :** 2012-2014

Développer en direction des associations des appels à projets en lien avec le Développement Durable.

La Ville de Rouen apporte son soutien aux associations notamment par le biais de subventions. Elle le fait sur la base de critères tels que le nombre d'adhérents, le rythme des activités, la vie statutaire, l'équilibre financier des associations, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, la contribution des associations à l'animation de la Ville...

Elle soutient aussi les associations dans leurs projets et en matière logistique.

L'organisation annuelle d'un forum des associations est une autre forme d'accompagnement des acteurs associatifs, dans une démarche de co-construction de la manifestation, en particulier sur la déclinaison de la thématique qui sert chaque année de fil rouge (en 2013, l'éco-citoyenneté, en 2014, le lien social).

Des premières avancées ont été faites pour la mise en œuvre de ces deux actions qui nécessitent encore d'être renforcées et amplifiées dans le temps.

**L'attribution de subventions**

Les dossiers de demande de subvention intègrent à la fois des critères sociaux de Développement Durable (par exemple : actions à destination des publics en difficultés sociales ou en situation de handicap, parité au sein de l'association) et un item sur la préservation de l'environnement. Les associations peuvent ainsi indiquer si elles pratiquent le recyclage, contribuent à favoriser le covoiturage dans le cadre de leurs activités, l'utilisation des transports en commun, prennent des mesures pour économiser l'énergie....

### La thématique éco-citoyenneté

En 2013, le choix de la thématique éco-citoyenneté pour le forum des associations a permis de signer plus de 170 actes d'engagement sur le sujet entre les associations et la Ville et d'ajuster différents points de l'organisation de la manifestation. Un bilan des actions menées par les associations qui nous ont transmis un tableau d'auto-évaluation a été fait au printemps 2014. Des mesures pratiques devraient être mises en place dans les maisons de quartier dans le même esprit.

### Les appels à projet

Dans le cadre de la politique de promotion du Vélo en Ville (cf finalité F), la Ville soutient le projet de l'association Guidoline alliant pratique du vélo et production d'énergie renouvelable. Ce soutien s'est concrétisé au travers d'une convention d'objectifs triennale présentée en séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2014. Parmi les différents projets, celui relatif au prototype de vélo producteur d'énergie renouvelable nécessite encore de résoudre certaines difficultés techniques. Une seconde convention permettra par ailleurs de confier à l'association la gestion et la logistique de la flotte de vélos de la Direction de la Vie Sportive utilisée notamment sur le temps périscolaire.

Suite à un appel à projet sur la mixité dans les activités de loisirs, culturelles ou sportives, quatre associations (trois clubs sportifs, une compagnie de danse et théâtre) ont été financées pour développer de nouvelles actions dans ce cadre. Un nouvel appel à projet a été lancé sur ce thème fin 2014.

## Axe 3 : Veiller à une communication externe axée sur le développement d'une culture partagée du développement durable

### Action 3.1.

Délai de mise en œuvre : dès 2011

Mettre l'événementiel au service de la sensibilisation au Développement Durable (application de la charte des manifestations publiques durables ; suivi d'un calendrier concerté avec la CREA pour les manifestations en lien avec le Développement Durable).

*Action regroupée avec les actions D.16.1 et D 16.2 (cf finalité F)*

### Action 3.2.

Délai de mise en œuvre : dès 2011

Intégrer davantage les questions de Développement Durable dans le Rouen Magazine en développant des rubriques et articles dédiés.

### Action 3.3. (*Nouvelle action Pct*)

Réaliser un plan de communication spécifique au Développement Durable. Notamment inciter partenaires et habitants à utiliser les modes doux.

Dans le « Rouen Mag », les multiples facettes du Développement Durable sont fréquemment abordées au travers d'articles spécifiques de la rubrique « naturellement » (sujets relatifs à l'économie sociale et solidaire, aux déplacements, au recyclage...) ou de sujets d'actualité, qu'ils traitent ou non des actions phares de l'Agenda 21. Les lecteurs sont également régulièrement informés de l'avancée de l'Agenda 21 au travers du « dossier », d'articles spécifiques ou d'encarts.

Un dépliant explicatif, diffusé sur l'ensemble du réseau des présentoirs de la Ville, invite les citoyens à consulter l'Agenda 21 sur le site Internet [www.rouen.fr](http://www.rouen.fr) ou l'un des exemplaires disponibles en douze lieux de la Ville (Hôtel de Ville, Mairies annexes, bibliothèques, Maisons des Aînés et Cyberbase). La « rubrique Agenda 21 » du site retrace toute la démarche (les actions, leur suivi, la concertation, etc).

L'Agenda 21, le PCET, les rapports annuels y sont téléchargeables dans une version PDF. Cette rubrique est régulièrement consultée par les internautes malgré une baisse cette année.

Par ailleurs, les habitants sont invités à faire part de leurs idées d'actions par le biais du site ou dans les 12 lieux de consultation de l'Agenda 21. Les rares suggestions faites sont très généralistes.

En 2013, une campagne de communication spécifique « du beau, du bon, durable » a ciblé les actions emblématiques de Développement Durable de la Ville par le biais de 8 films diffusés par la chaîne Normande : Luciline, pédibus, zéro-phyto, les jardins partagés, la restauration scolaire, les Quais Bas Rive Gauche, le vélo et l'éclairage public. Ces courtes séquences racontent la journée de Monsieur Durable. Elles sont désormais visibles sur le site internet.

Aujourd'hui, pour aller plus loin, il est nécessaire de mettre en œuvre des actions incitatives concrètes à destination des Rouennais (Cf finalité A, promotion du vélo ou exonération des taxes foncières dans les logements neufs et finalité F « démarche de quartier homogène ») et définir une véritable stratégie de communication associée.

#### ► Indicateurs

- Dossiers, articles, encarts relatifs à la démarche d'Agenda 21 de la Ville dans Rouen Mag (1)
- Nombre de consultations de l'espace agenda 21 sur le site [www.rouen.fr](http://www.rouen.fr) (mise en ligne le 16/7/2011)
- Nombre d'agenda 21 téléchargés sur le site [www.rouen.fr](http://www.rouen.fr) (mise en ligne le 16/7/2011)
- Nombre d'actions proposées par les citoyens (3)

Référence	2011	2012	2013	2014
<b>6</b>	6	7	7	4
	5 438	7 323 (au 8/10)	5 021 (au 3/10)	3 689 (au 3/10)
	641	378 (au 8/10)	388 (au 8/10)	326 (au 3/10)
<b>70</b>	3	20	8	2

Référence :

- (1) Lancement de la démarche d'Agenda 21 en 2009
- (3) Concertation des habitants du 8 novembre au 5 décembre 2010 dans le cadre de l'élaboration du plan d'action

## Axe 4 : Vérifier et assurer en continu la durabilité des « grands projets » de la Ville

### Action 4.1.

Délai de mise en œuvre : 2012-2014

Expérimenter une grille de suivi intégrant des critères de développement durable pour le projet des Quais Bas Rive Gauche.

Pour départager les 4 projets d'aménagement des Quais Bas Rive Gauche retenus à concourir, la commission technique d'évaluation s'est prononcée sur la qualité architecturale, paysagère et urbanistique des espaces proposés ainsi que sur la qualité et la pertinence de la note méthodologique.

Parmi les 7 critères d'évaluation de la note méthodologique (hors estimation prévisionnelle du coût des aménagements), les principes de Développement Durable ont fait l'objet d'une prise en compte spécifique. Ainsi, le projet retenu se distingue par son approche par cibles environnementales (reprise des matériaux existants et approvisionnement local en matériaux neufs, traitement paysager peu coûteux en entretien, chantier propre, adaptation au terrain pour éviter les déblais et remblais, éclairages peu énergivores) ainsi que par l'intégration dans la méthode et les principes de l'outil bilan carbone.

Le respect de ces principes par le maître d'œuvre est aujourd'hui évalué en phase opérationnelle de travaux (cf finalité D) au travers d'une grille de suivi spécifique.

En effet, elle est innovante tant au niveau du choix des matériaux, que dans ses principes d'éclairage qui facilitent la maintenance, limitent les risques de vandalisme, diminuent la fréquence des entretiens, et limite les consommations énergétiques par le choix de sources graduables et d'une juste adaptation des niveaux lumineux.

La conception innovante de l'éclairage « Lumière durable » de ce projet a été sélectionnée en début d'année par le programme EcoCité© (appel de fonds « Ville de demain » porté par la Caisse des Dépôts et des Consignations et le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie).

### Action 4.2. (*Nouvelle action Pjet*)

Réaliser un Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales.

Un Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUPE) est en cours de réalisation dans le cadre du projet d'aménagement de l'axe Rondeaux / Libération et du quartier des Pépinières. Il formalise les orientations, les objectifs environnementaux, les principes d'aménagement du projet en matière de densité urbaine, de déplacements, de gestion des eaux, des déchets, d'accessibilité, de qualité et de végétalisation des espaces, etc. Les questions énergétiques (orientation des bâtiments, performances énergétiques, recours aux énergies renouvelables...) y occupent une place importante et doivent permettre la mobilisation des aménageurs, promoteurs et des bailleurs, en particulier Rouen Habitat, autour de cette préoccupation

Ce « guide » sera annexé aux cahiers des charges de consultation. L'objectif est que ce CPAUPE s'applique par la suite à l'ensemble des futures opérations d'aménagement sur la Ville et qu'il conduise notamment à mieux intégrer les enjeux de lutte et d'adaptation au changement climatique.

**Action 4.3. (*Nouvelle action PCet*)**

Réaliser une évaluation Energie/GES afin de renforcer la prise en compte de l'énergie et du climat dans les documents d'urbanisme. Poursuivre la lutte contre l'étalement urbain.

*Action planifiée en 2015*

**Action 4.4. (*Nouvelle action PCet*)**

Prendre en compte les risques liés aux conséquences du changement climatique (adaptation) dans les opérations et les documents d'urbanisme (action continue).

Les risques liés aux conséquences du changement climatique, notamment à l'augmentation des températures et des risques d'inondation, sont des contraintes fortes intégrées lors de l'élaboration du projet de la ZAC Luciline - Rives de Seine (cf Finalité A).

Symbolique de la reconquête de la Seine et de ses quais, cet ancien site industriel est en cours de reconversion en un éco-quartier de 1 000 logements (dont 25% sociaux) et 60 000 m<sup>2</sup> d'activités tertiaires et commerciales. Ce projet s'inscrit dans une démarche environnementale globale : lutte contre l'étalement urbain, bâtiments Très Haute Performance Énergétique, recours aux énergies renouvelables (géothermie et solaire), gestion raisonnée des eaux pluviales, mise à jour d'une rivière souterraine (la Luciline) et promotion de la mobilité douce et des transports en commun.

Il démontre que les synergies entre l'adaptation au changement climatique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et les autres enjeux environnementaux sont tout à fait possibles.

Deux risques d'inondation ont en particulier été anticipés : la submersion par débordement de la Seine par l'aménagement d'une chambre de crue et l'obligation d'élever les seuils d'accès aux bâtiments ; l'augmentation des épisodes de fortes pluies par une plus grande perméabilité des sols et par la végétalisation des toitures pour un meilleur stockage de l'eau.

Par ailleurs, le rafraîchissement estival du quartier a été pris en compte au travers de la mise au jour de la Luciline, la création de noues dans lesquelles seront réinjectées les eaux d'exhaures de la géothermie, le renforcement des espaces verts (mail central arboré, noues paysagères, toitures végétalisées, etc.) et le rafraîchissement des bâtiments par un réseau de froid utilisant l'eau de la nappe alluviale (réversibilité des pompes à chaleur de géothermie).

Ce mode de gestion intégrée et innovante des eaux a été sélectionné en début d'année par le programme EcoCité© (appel de fonds « Ville de demain » porté par la Caisse des Dépôts et des Consignations et le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie). La Ville vient également d'être le lauréat des premiers « Trophées Adaptation Climatique & Territoires » de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) à l'occasion du Colloque National des PCET qui s'est tenu du 30 septembre au 1er octobre 2014 à Strasbourg.

Ce prix récompense les territoires engagés dans une politique climatique et énergétique innovante pour préparer leur population à s'adapter aux effets du changement climatique.

## Axe 5 : Suivre et évaluer les politiques au regard du développement durable

### Action 5.1.

Délai de mise en œuvre : 2011

Développer un jeu d'indicateurs concrets et mesurables permettant l'évaluation des politiques menées au regard des défis clefs. Pour garantir une évaluation objective, ce sera la première action à mettre en œuvre dès le lancement de l'Agenda 21 et, au plus tard, avant fin 2011.

Afin d'estimer l'impact de ses politiques et de ses actions par rapport aux enjeux du Développement Durable, la Ville s'est fixée dans son Agenda 21, pour chacune des 6 finalités :

- des objectifs à atteindre d'ici à 2020,
- des indicateurs généraux qui doivent conduire, dans le dessein d'atteindre les objectifs fixés à horizon 2020, à réorienter tous les 4 à 5 ans, les plans d'action successifs (la majorité d'entre eux n'est pas mesurable annuellement),
- des outils à développer, si nécessaire, afin d'affiner l'évaluation ou de compléter le jeu des indicateurs généraux.

Au travers du PCET, des objectifs et indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre (GES) issues de différents secteurs ont été déclinés au niveau du territoire de la Ville, de son patrimoine et de ses compétences.

La grande majorité des indicateurs sont donc relatifs à l'énergie et au climat ont été estimés sur la base d'un bilan carbone territoire et de deux bilans carbone patrimoine et compétences (cf finalité A). D'autres indicateurs ont été abandonnés, notamment sur le volet social, car trop complexes et/ou peu pertinents. Il faudra en développer d'autres dans la perspective du second plan d'actions.

Qu'il s'agisse des actions liées aux changements des méthodes ou des actions phares, leur suivi annuel comprend :

- le suivi du respect des délais de réalisation qui permet d'appréhender l'état d'avancement des actions depuis leur conception, planification jusqu'à leur réalisation ;
- le suivi d'indicateurs spécifiques, indispensable à une appréciation qualitative et quantitative des effets de la mise en œuvre des actions.

La plupart des indicateurs, généraux ou spécifiques, sont fournis dans les différentes parties de ce rapport. Ils sont à synthétiser dans un « tableau de bord » avec, lorsqu'elles existent, des références à des mesures antérieures.

**Action 5.2.****Délai de mise en œuvre :** dès 2012

Faire un compte-rendu aux citoyens de l'état d'avancement de l'Agenda 21 au travers d'un rapport annuel de développement durable. Dans une logique d'appréciation collective des résultats atteints, cet échange permettra de faire la synthèse des enseignements tirés des différents processus de suivi et d'évaluation.

A destination de l'ensemble des acteurs de la Ville (élus, services, partenaires, habitants), le rapport annuel est présenté en Conseil Municipal et au Conseil Rouennais de Développement Durable qui est composé d'une quarantaine de membres issus de la société civile : conseillers de quartier, institutionnels, entreprises et associations...

Les rapports annuels de Développement Durable sont disponibles sur le site internet de la Ville à la rubrique Agenda 21.

---

**Axe 6 : Rendre l'ensemble des services exemplaires****Action 6.1.****Délai de mise en œuvre :** 2012

Mettre en place un tableau de bord de l'éco responsabilité des services.

---

En interne, nombre des pratiques et des actions des services traduisent leur engagement en matière d'éco responsabilité et de Développement Durable.

---

L'objectif était de constituer un tableau de bord de l'éco responsabilité des services mettant en valeur, pour chaque direction, une à deux actions internes exemplaires de Développement Durable et d'en définir quelques indicateurs de suivi. Nombre d'entre eux ont émergés de la réalisation des deux bilans carbone « patrimoine et compétences » effectués en 2008 et en 2011.

Dans le cadre de la démarche Cit'ergie, trois démarches exemplaires menées en interne, devront se poursuivre et faire l'objet d'une évaluation plus fine :

- la dématérialisation des procédures, des documents supports et des actes administratifs (marchés publics, conseil municipal, contrôle de légalité...) et la rationalisation des processus d'impression,
- la prise en compte des questions énergie-climat dans la formation, l'évaluation et les fiches de poste des agents,
- le Plan de Déplacement des Employés de la Ville.

Ainsi, il s'agit aujourd'hui de faire une synthèse exploitable et diffusable de tous ces indicateurs.

---

## Finalité A - Lutte contre le dérèglement climatique

Parmi les enjeux de Développement Durable, la lutte contre le dérèglement climatique apparaît prégnante, et ce d'autant plus que la Haute-Normandie compte parmi les régions françaises les plus exposées. Afin que le changement du climat n'ait pas des conséquences catastrophiques et irrémédiables sur l'environnement, nos modes de vie, notre santé, il est indispensable de réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES), notre dépendance aux énergies fossiles et de rendre notre territoire moins vulnérable aux bouleversements à venir.

A l'échelle de son territoire, la Ville poursuit les objectifs européens du "3x20" d'ici 2020 (réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre, augmenter de 20% l'efficacité énergétique, atteindre 20% de production d'énergies renouvelables). Elle s'est ainsi fixé trois défis à relever : « la mobilité en Ville », « l'efficacité énergétique du bâti » et « l'éclairage public » dont les deux premiers sont prioritaires.

Par délibération en date du 11 octobre 2013, conformément à la loi du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle 2, la Ville a adopté son Plan Climat-Energie Territorial (PCET). Volet climat-énergie de son Agenda 21, il a été conçu avec les mêmes préoccupations mais avec une exigence supplémentaire : respecter les objectifs quantitatifs nationaux fixés à l'horizon 2050, la division par 4 de ses émissions de GES par rapport à 2005.

### Le plan Climat-Energie Territorial

Le PCET définit les stratégies « énergie-climat » de la Ville assorties d'objectifs chiffrés réalistes et d'actions concrètes. Les orientations et les objectifs de celui-ci ont été établis en cohérence et concourent à l'atteinte des objectifs régionaux du Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE) de Haute-Normandie arrêté le 21 mars 2013 par le Préfet de Région mais également de ceux de la Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA).

#### Elaboration du PCET

Le PCET rouennais a été conçu dans le cadre d'un processus de Labellisation Cit'ergie, appellation française du label européen, European Energy Award (EEA) promue en France par l'ADEME. Cette démarche est gage de l'élaboration d'une politique énergétique et climatique adaptée, exemplaire, efficace à long terme et déployée au travers d'un programme d'actions ambitieux évalué annuellement.

Le 30 janvier 2014, aux assises de Dunkerque ? la Ville s'est vue décernée le 1<sup>er</sup> niveau de ce label. Cette reconnaissance fait suite à l'examen par la Commission Nationale du Label du Processus de Management, de mise en œuvre et d'évaluation de la politique énergétique de la collectivité. Cette politique doit s'exercer dans le cadre de ses compétences propres et de sa sphère d'influence dans les six secteurs d'intervention suivants : le développement territorial - le patrimoine communal - l'approvisionnement en énergie, en eau et l'assainissement - la mobilité - l'organisation interne - la communication et la coopération.

## **Principaux éléments du diagnostic**

### **• Volet « Territoire »: vers un territoire sobre en carbone**

Base : bilan GES par méthode cadastrale - année de référence 2005

Le territoire rouennais émet 560 000 teq CO<sub>2</sub><sup>1</sup> qui sont à 96 % d'origine énergétique. 31 % des émissions sont liées au secteur résidentiel.

Les consommations d'énergie, à 99 % d'origine fossile ou nucléaire, s'élèvent à 3 000 GWh, soit 12 % des consommations d'énergie de Haute-Normandie pour 6 % de la population.

L'objectif de la Ville est de réduire ses émissions de GES de 2005 de 30 % d'ici à 2020. Les 3 principaux secteurs émetteurs sur lesquels elle doit agir sont :

- la production et la transformation d'énergie en intégrant les énergies renouvelables (ENR) dans les réseaux de chaleur existants ou à venir de la Ville (- 50 % de GES d'ici 2020),
- le résidentiel et le tertiaire en incitant la réhabilitation des logements anciens en haute performance énergétique et en développant le recours aux ENR (- 30 % de GES d'ici 2020),
- le transport routier en favorisant le report modal vers des modes de déplacement moins émetteurs (- 27 % de GES d'ici 2020).

### **• Volet « patrimoine et compétences » de la Ville**

Base : 2 bilans carbone® « patrimoine et compétences » (années de référence 2008 et 2011).

Entre 2008 et 2011, à périmètre et à méthodologie constants, les émissions de GES liées à la gestion du patrimoine de la Ville et à l'exercice de ses compétences ont diminué de 9 % pour atteindre 37 617 teqCO<sub>2</sub>.

La baisse de 21 % des consommations d'énergie des bâtiments et de l'éclairage public (40 % de ses émissions de GES) en est la principale raison. Sur la base d'un plan « Energie des Bâtiments », la Ville vise désormais une baisse de 38 % de ses émissions de GES d'ici 2020 sur ce poste.

La Ville veut également agir sur « les déplacements » (26 % des émissions) en poursuivant la mise en œuvre de son Plan de Déplacement des Employés (PDE).

L'objectif de la Ville, sur son patrimoine et ses compétences, est de diminuer ses émissions de GES de 2011 de 20 % d'ici à 2020.

### **• Volet « vulnérabilité du territoire au changement climatique »**

Le territoire rouennais est soumis à cinq principales menaces : une raréfaction de la ressource en eau, la dégradation de la qualité de l'air, l'érosion de la biodiversité, l'augmentation (encore incertaine) du risque d'inondation et l'intensification de périodes caniculaires.

La Ville mène déjà de nombreuses actions afin de préserver la biodiversité de son patrimoine naturel et a une gestion économe de l'eau. Au travers de son Plan de Sauvegarde Communal, elle s'est structurée pour mobiliser des moyens humains, matériel et organisationnel afin d'assurer l'information, la protection et le soutien de la population en cas notamment d'inondation, de canicules ou d'alertes à la pollution de l'air....

Il convient enfin de prendre en compte les risques liés à l'adaptation au changement climatique dans les opérations et les documents d'urbanisme (cf Changements de méthodes).

<sup>1</sup> Un bilan GES prend en compte les 6 gaz à effet de serre qui ont un rôle majeur sur le changement climatique. Ils ont des pouvoirs de réchauffement différents. Le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) qui participe aux émissions à hauteur de 70 % est l'unité de référence. Les émissions de GES sont ainsi estimées en «tonne d'équivalent CO<sub>2</sub>» (en abrégé : « teq CO<sub>2</sub> »).

### **Les fondements du plan d'action**

Le PCET approfondit les questions liées au dérèglement climatique de l'Agenda 21 dont il constitue le volet Energie-Climat. Il en étoffe le plan d'action. Ainsi, de nouvelles actions, répertoriées tout au long de ce rapport, viennent compléter ou enrichir les actions liées aux changements de méthodes et les actions phares de l'Agenda 21.

Mobiliser l'ensemble des acteurs de son territoire autour des problématiques du Développement Durable est un enjeu fort de l'Agenda 21 rouennais. La démarche Cit'ergie a mis en exergue la nécessité d'élargir et/ou de renforcer les actions et les partenariats au-delà des compétences propres de la Ville.

Cela concerne tout particulièrement la Crea. Le PCET a été conçu dans une volonté de synergie et de complémentarité avec la Crea et nombre de ces nouvelles actions y contribuent.

En 2014, la loi MAPTAM a défini la Métropole comme l'échelle pertinente pour l'élaboration et l'adoption du Plan Climat-Energie Territorial en cohérence avec les objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique, de production d'énergie renouvelable.

Dans ce contexte, le prochain plan d'action de la Ville 2015-2019 se devra d'approfondir les questions liées à l'énergie et au climat en recherchant encore plus la transversalité et la complémentarité avec la Métropole dont les compétences ont été accrues en la matière par cette loi.

Il s'agit donc pour la Ville de ROUEN de faire face à la réalité du dérèglement climatique mais aussi de se ranger parmi les territoires les plus volontaristes et influents en la matière. Cette volonté s'est concrétisée le 17 octobre 2014 par la signature de la Convention des Maires « pour une énergie locale durable » soutenue par la Commission Européenne depuis 2008.

## Défi 1. La mobilité durable (prioritaire)

### Action D.1.1.

**Objectif : 2 écoles en plus par an**

Tendre à la généralisation des pédibus à l'ensemble des écoles primaires.

Conduits par des parents bénévoles, les pédibus organisent des trajets collectifs domicile - école.

Au démarrage, le dispositif comptait 6 écoles pour 6 lignes et seuls les élèves d'élémentaire étaient ciblés sur les 7 100 enfants scolarisés dans les 54 écoles publiques (29 maternelles et 25 élémentaires) de la Ville.

Aujourd'hui, les lignes concernent aussi bien des groupes scolaires que des écoles seules, soit des élèves de maternelle et leurs aînés d'élémentaire.

Ecologique, ingénieux, citoyen, convivial, économique... Les vertus du Pédibus sont multiples. Les bénéfices sont indéniables sur le plan éducatif par l'apprentissage précoce, vivant et concret du code de la route et d'une certaine discipline de groupe. Aux abords des écoles pédibus, les problèmes de circulation sont moindres. Se rendre à l'école à pied est également bon pour la santé.

Rencontre entre parents, brassage des enfants, organisation solidaire, expérience sociale... « le pédibus repose sur l'humain c'est ce qui en fait sa richesse »... et sa fragilité.

En effet, l'ouverture d'un circuit pédibus exige toujours un patient processus d'étude, et de validation des circuits et arrêts en lien avec les familles et la communauté éducative. Il doit s'adapter à la réalité du terrain (quartiers en pente, petits trottoirs...).

Cependant, le pédibus fonctionne bien quand les parents d'élèves habitent à une distance de 500 à 800 m de l'école et ne sont pas répartis de façon trop diffuse. L'implication des services de la Ville porte alors sur la mise en place des lignes pédibus puis sur l'accompagnement des parents référents.

Ainsi, plusieurs lignes existantes sont en sommeil faute de parents d'élèves en nombre suffisant pour assurer l'encadrement quotidien. En revanche, les 5 lignes en fonctionnement depuis l'origine du dispositif restent dynamiques à la rentrée 2014. Le dispositif est dans une adaptation permanente aux besoins : plusieurs changements ont été ainsi opérés à la rentrée (renouvellement de parents référents, changement d'itinéraire sur une ligne...).

#### ► Indicateurs

- Nombre d'écoles engagées
- Nombre de lignes pédibus existantes
- Nombre de lignes pédibus actives
- Nombre d'enfants inscrits
- Nombre de parents encadrants

Référence	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15
<b>6 écoles</b>	14	16	16	16 (1)
<b>6 lignes</b>	10	11	11	11 (1)
<b>6 lignes</b>	10	5	5	5 (1)
<b>130 enfants</b>	153	127	130	100 (1)
---	---	56	61	54 (1)

Référence : Année de lancement début 2010

(1) Données au 10/10/2014

**Action D.1.2.****Objectif : 2012 et au-delà**

Elaborer puis mettre en œuvre un schéma directeur des aménagements cyclables.

Développer une pratique de transports durables dans nos villes est un des enjeux majeurs de la lutte contre les émissions de GES. Par son Schéma Directeur des Aménagements Cyclables (SDAC), la Ville développe son réseau cyclable en faveur des modes de déplacements doux.

Rouen se caractérise par plus de 200 km de linéaire de voirie. Sa situation géographique particulière (boucle de la Seine, coteaux calcaires Rive Droite, plaines alluviales rive gauche), et sa situation au sein d'un bassin industriel dense lui confèrent une spécificité souvent contraignante pour ses aménagements : déclivité élevée de certaines chaussées, étroitesse des voiries, réseaux traversant à fort trafic...

En collaboration avec la Crea, les associations des usagers de deux-roues non motorisés et les Conseils de Quartier, la Ville souhaite renforcer la continuité et la sécurité du réseau cyclable existant, et plus globalement inscrire la dimension cyclable dans ses futurs aménagements routiers et d'urbanisme.

**La concrétisation de la politique cyclable au travers du SDAC**

Il s'agit de développer un réseau cyclable sécurisé, continu, cohérent et de qualité afin d'encourager la pratique du vélo sur le territoire communal tout en assurant le lien avec les aménagements des communes limitrophes.

L'amélioration du réseau est assortie du développement et d'une diversification de l'offre de stationnement pour les cycles. Pour sa mise en œuvre, la Ville mobilise les Conseils de Quartier et les différentes associations de cyclistes auxquelles sont présentés les différents projets d'aménagements en vue de les hiérarchiser et de valider la nature des aménagements les plus conséquents.

En 2012, la politique en faveur du développement du réseau cyclable rouennais a conduit à la création de 2 zones de rencontre quartiers des Carmes et des Faïenciers ainsi qu'à la mise en place de 375 mètres de pistes cyclables et de 1 250 mètres de bandes cyclables. Puis, tout un secteur de la Rive Gauche (les rues Desseaux, du Mail, Pavée, de Lourdines et une partie de la rue de Lessard) a été doté de doubles sens cyclables dans le cadre de la généralisation de ces derniers dans les zones 30.

Le réaménagement de la rue Lecanuet depuis la rue Jeanne d'Arc jusqu'à la place Cauchoise restera le chantier phare de l'année 2013. Enfin, ce sont plus d'une centaine d'arceaux vélos qui ont été disposés en divers lieux du territoire, notamment en accompagnement des nouveaux aménagements cyclables.

En 2014, 1 760 mètres de pistes cyclables, 600 mètres de bandes cyclables, 5 650 mètres de double sens cyclables et 500 mètres de zone de rencontre ont été mis en œuvre. Les principales réalisations sont les pistes cyclables des Quais Hauts Rive Droite (Crea) et du boulevard Gambetta (Ville) ainsi que la création d'une vaste zone piétonne sur les Quais Bas Rive Gauche.

L'ensemble des voies en sens unique de la zone 30 de la Rive Gauche sont désormais équipées d'un double sens cyclable.

En termes de stationnement, près de 350 arceaux ont été posés notamment devant les écoles maternelles et élémentaires. Elles disposent désormais presque toutes, devant leur site, de 5 arceaux minimum pouvant accueillir, par exemple les 2 roues des parents déposant leur enfant à vélo.

Enfin, une cinquantaine de panneaux « tourne à droite » qui comme leur nom l'indique autorise les cyclistes à tourner à droite (ou d'aller tout droit), dans des cas très précis alors que le feu est rouge.

Au total, les travaux effectués ces dernières années par la Ville et la Crea ont porté les aménagements cyclables Rouen à 45 km sans compter les 19 km de voies piétonnes et les 3 650 mètres de rues réglementées en zone de rencontre<sup>1</sup> qui concourent à faciliter significativement les déplacements à vélo sur le territoire rouennais.

Afin que les Rouennais puissent s'approprier au mieux ces équipements et préparer leur itinéraire vélo la Ville a créé en 2014 un site, Vélo.rouen.fr, outil interactif de géolocalisation, dédié au vélo et à sa pratique. Accessible aux tablettes et smartphones, on y retrouve toutes les informations sur les différents aménagements cyclables, les stations Cy'clic ainsi que des informations sur la sécurité : explication de la signalisation spécifique aux cyclistes, les équipements obligatoires... Sa mise en œuvre, en juin, s'est accompagnée d'une campagne de communication importante notamment via le réseau d'affichage.

En parallèle, le dépliant « le Vélo en Ville », conçu en 2013, a été réédité au printemps sous un nouveau format plus grand pour une meilleure lisibilité des aménagements et qui tient replié dans la poche. Il comporte également le programme des animations, actions de sensibilisation et de formation à la pratique du vélo en ville à destination du grand public (cf Finalité F).

### **Les stations Cy'clic**

Le dispositif Cy'clic de vélos en libre-service permettant aux Rouennais et aux visiteurs de se déplacer en ville à vélo en toute liberté 7 jours sur 7, a vu son nombre d'abonnements de longue durée croître de 38 % en 2013. La fermeture du pont Mathilde a contribué à ce résultat en incitant nombre de Rouennais à modifier leurs pratiques de déplacement. Les derniers chiffres disponibles confirmant cette tendance avec une hausse de 23 % des abonnements longue durée valides fin août 2014 par rapport à août 2013.

Plusieurs événements jalonnent cette année. Une nouvelle station a vu le jour place de la Cathédrale complétant utilement le réseau de stations du Centre-Ville. Le nombre de stations s'élèvera donc à 21.

Un onglet spécifique des sites Vélo.rouen.fr et Trafic.rouen.fr permet désormais, de connaître le nombre de vélos disponibles ainsi que les points d'accroche vides depuis son smartphone ou sa tablette.

Enfin, le système Cy'clic sera bientôt compatible avec le dispositif Atoumod, la carte de voyage multimodale mise en place par la Région Haute-Normandie et qui permet à ses détenteurs de voyager sur les différents réseaux de transport de la Région. Il s'agit d'encourager les usagers des transports en commun à recourir à Cy'clic pour commencer ou terminer leurs déplacements avec le même titre de transport.

#### **► Indicateurs**

- Linéaire de double-sens cyclables aménagés
- Linéaire de voies cyclables aménagées
- Nombre d'abonnements longue durée Cy'clic

Référence	2011	2012	2013	2014 (4)
3 370 m (1)		0	4 300 m	5 650 m
26.3 km (2)		5 100 m	6 170 m	7 250 m
555 (3)	476	691	956	

---

#### Références :

(1) Année 2011 (aménagements spécifiques de rues à sens unique pour la circulation automobile, hors zones de rencontres)

(2) Année 2011 (sans zone de rencontre, ni voies piétonnes)

(3) Année 2009

(4) Prévisions de réalisation

---

<sup>1</sup> Une zone de rencontre partage la voirie entre piétons, automobilistes et cyclistes. La vitesse y est limitée à 20 km/h. Une nouvelle zone qui englobe toute la place du Vieux-Marché ainsi que la rue de Florence a été aménagée cette année complétant celle des rues Malpalu et des Bons-Enfants et les doubles sens cyclables des rues Rollon et Guillaume le Conquérant.

### Action D.1.3.

### Objectif : 2013 et au-delà

Définir puis mettre en œuvre un plan directeur relatif à la politique de stationnement des véhicules en ville (étude menée conjointement avec la Crea).

Parce que les modes de vie et de déplacement changent, que les attentes des habitants et des commerçants évoluent et que les moyens de transport en commun se renforcent et se modernisent, la Ville a souhaité refondre sa politique de stationnement.

Cette refonte traduit sa volonté de réduire les impacts néfastes de la circulation automobile en milieu dense urbain et d'offrir une meilleure vie pour ses habitants et visiteurs occasionnels.

Pour ce faire, la Ville et la Crea ont décidé en 2010 de réaliser, en groupement de commandes, une étude de stationnement des véhicules légers et des déplacements urbains à ROUEN.

Cette étude menée en 2011 par le cabinet TRANSITEC a permis, aux termes d'une démarche qui s'est voulue participative, de définir un nouvel équilibre de fonctionnement urbain entre des besoins parfois antagonistes.

Cette nouvelle politique de stationnement a été initiée fin 2012 et s'est poursuivie jusqu'à cette année.

#### Les résultats de l'étude TRANSITEC :

L'étude TRANSITEC a fait apparaître un nombre de places de stationnement supérieur à la moyenne des autres grandes villes. Toutefois, l'ancien système de stationnement souffrait d'une mauvaise image et d'un manque de lisibilité. En particulier, près de 2 200 emplacements restaient occupés par du stationnement de longue durée (voitures de personnes travaillant à Rouen notamment).

L'offre de 10 900 places de stationnement en ouvrages (parkings) du Centre-Ville, n'étant pas suffisamment coordonnée avec la réglementation du stationnement de surface, conduisait à des taux d'occupation perfectibles (par exemple : 700 places libres en ouvrage en pointe de fréquentation).

Par ailleurs, l'étude a conduit à l'arrêt du système Park-en-Ciel qui n'était plus adapté.

#### Les ambitions de la nouvelle politique de stationnement

Ces dernières années, la Ville s'est lancée dans de nouveaux grands projets urbains structurants qui ont eu des impacts sur le stationnement public ; il s'agit notamment de l'aménagement des Quais Bas Rive Gauche, de la place des Emmurés ou encore de la requalification de certaines rues.

Plusieurs objectifs ont guidé la refondation de la nouvelle politique de stationnement : assurer un partage équilibré et juste de l'espace public entre les différents usages (transports en commun, livraisons, automobilistes, piétons, cyclistes...), promouvoir l'attractivité commerciale et touristique du centre-ville, valoriser le patrimoine et diminuer la pollution liée au trafic qui impacte la santé de tous et en particulier des plus fragiles.

La volonté politique a été de limiter le stationnement de longue durée sur la voirie et dans les rues commerçantes, de développer l'usage des parkings réglementés tout en répondant aux besoins de stationnement résidentiel des riverains.

#### ♦ Le stationnement par horodateurs (solaires)

Afin de dissuader le stationnement de longue durée lié aux mouvements dit « pendulaires » les poches de stationnement gratuit en centre-ville (910 places) ont été supprimées et le stationnement payant étendu au quartier de la Gare, aux rues Verte, Méridienne, Saint-Julien et à l'avenue de Caen.

Ainsi, le stationnement de la Ville a été réorganisé en deux zones de courte et de moyenne durées avec des tarifications adaptées :

- le stationnement de courte durée (limité à 2 heures) dans les secteurs les plus commerçants pour lesquelles le maximum de rotation est recherché (720 places),
- le stationnement de moyenne durée (limité à 4 heures) dans les secteurs où la pression est moindre (environ 5.000 places) vise à limiter le stationnement pendulaire et incite à l'utilisation des Parkings Relais et des autres moyens de transport.

Fin 2012, le dispositif touchait ainsi au total 45 rues situées Rive Droite (1 millier de places) et Rive Gauche (363 places). Une seconde phase, mise en œuvre en juin 2013, a concerné 7 rues de la Rive Gauche (356 places) et le parking du stade Saint-Exupéry (50 places).

#### ♦ Le stationnement résidentiel

Dans les zones de stationnement de moyenne durée, le stationnement résidentiel s'adresse aux Rouennais qui laissent leur véhicule sur une place de stationnement payant par horodateur tout en bénéficiant d'un tarif préférentiel (limité à deux véhicules par foyers rouennais).

Neuf zones de stationnement résidentiel ont vu le jour en 2012 avec des forfaits à la semaine ou à la journée. Le stationnement résidentiel n'est pas autorisé dans la zone de courte durée.

Désormais le riverain utilisant son véhicule pour se rendre au travail, qui part avant 9h et rentre après 19h, n'a plus besoin d'abonnement hebdomadaire mais uniquement d'un abonnement journalier à 1 € le samedi. Le tarif à la semaine est de 3,5 €.

Plus de 3 000 cartes ont été délivrées à ce jour pour le stationnement résidentiel.

#### ♦ Des parkings payants « nouvelle formule » et le quart d'heure gratuit en zone commerçante

L'hyper centre, zone de courte durée, dispose par ailleurs de l'offre de parkings souterrains la plus importante : ceux qui le souhaitent peuvent y stationner plus longtemps. Cela concerne 12 sites et près de 10 000 places au cœur de la Ville. Afin de les rendre plus attractifs, de nouveaux forfaits (forfait commerce en plus du forfait soirée) et abonnements « moto » favorisent le stationnement moyenne et longue durée (tarifs dégressifs au-delà de 2 heures, plages horaires jour ou nuit, abonnements trimestriels).

Depuis le mois de mars, la Ville expérimente le quart d'heure de stationnement gratuit dans trois secteurs tests : les rues de la République, Saint Vivien, et Saint Julien.

Identifiables par un marquage au sol rouge, douze emplacements sont désormais dédiés à des arrêts express. Pour s'assurer que les utilisateurs ne dépassent pas les 15 minutes autorisées, les automobilistes retirent un ticket à un horodateur dédié au couvercle rouge. Délivré gratuitement, le ticket fait mention de l'heure d'arrivée et de départ.

En mars, 410 tickets ont été édités place de la Croix de Pierre, 647 rue Saint Julien et 665 rue de la République. En avril, une hausse de 30 % du nombre de tickets a été observée.

Ce stationnement minute, qui favorise une rotation élevée des véhicules, complète le dispositif existant et participe à la conciliation de trois grandes attentes : celles des habitants, des travailleurs et des commerçants. Le concept vient d'être étendu aux rues Armand Carrel Rive Droite, Saint-Sever et le boulevard d'Orléans Rive Gauche.

## **Une stratégie globale à l'échelle de l'agglomération :**

Cette politique de stationnement s'inscrit dans une stratégie globale mise en œuvre par la Ville et la Crea pour réduire progressivement la part de l'automobile et des poids lourds en centre-ville. Accentuée depuis l'accident du pont Mathilde, elle comprend une série d'actions en faveur des transports collectifs et des déplacements doux (vélo, marche à pied) :

- extension de l'offre de parkings relais aux portes de la Ville avec 6 parkings sécurisés accessibles aux seuls détenteurs de la carte Astuce complétés de 10 parkings librement accessibles à proximité directe de lignes de transports en commun,
- renforcement et modernisation des lignes régulières de transport en commun (la ligne 7 en 2013 puis les 5 lignes FAST à la rentrée 2014),
- création du titre ATOUMOD de transport unique à l'échelle de l'Agglomération et de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (réseaux TER, inter urbains et transurbains),
- développement des transports à la demande de type FILO'R,
- réalisation d'aménagements spécifiques pour les vélos et densification du réseau des stations de vélos en libre-service Cyclic,

## **L'évaluation du dispositif :**

Les 3 indicateurs de suivi de la mise en œuvre du plan directeur relatif au stationnement des véhicules en Ville ont été définis d'après des comptages effectués en 2011 pour l'établissement du diagnostic de l'étude TRANSITEC. Il était prévu de procéder à de nouveaux relevés en 2014 afin d'évaluer l'efficacité du dispositif. Une consultation est en effet en cours mi-octobre mais ces nouveaux comptages n'interviendront qu'en 2015. Pour pallier le manque de données depuis 2011, des nouveaux indicateurs ont été construits à partir de 2012 et des relevés des horodateurs.

Ainsi, le taux d'occupation des places de stationnement est évalué par la durée moyenne de stationnement payé par rapport à la durée de stationnement payant, le taux de rotation par la durée moyenne de stationnement des tickets de la zone de stationnement de courte durée et le taux de congestion par le nombre de verbalisations des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) pour cause de stationnement gênant rapporté au nombre total de verbalisation.

Ces indicateurs mettent en évidence une évolution sensible des comportements : la baisse de la durée de stationnement dans la zone courte durée illustre que l'objectif d'une meilleure rotation dans l'hyper centre a été atteint. Concernant les véhicules mal stationnés, le renforcement de la présence des ASVP (31 agents en octobre 2014 contre 21 agents en septembre 2012) a eu également l'effet recherché puisque la fréquence de verbalisation pour défaut de paiement est en baisse sensible.

La mesure du taux d'occupation ainsi redéfini s'avère quant à elle trompeuse puisque les chiffres en hausse de 93 à 97% infirment les constats d'un système de stationnement moins engorgé mais la réforme du stationnement résidentiel courant 2013 affecte les relevés (durée de tickets de stationnement jusqu'à 7 jours) par rapport au fonctionnement antérieur de type abonnements (sans émissions de tickets par les horodateurs). Ce point sera corrigé l'an prochain.

### **► Indicateurs**

- Taux d'occupation des places de stationnement
- Taux de congestion (véhicules mal stationnés)
- Taux de rotation sur les places de courte durée<sup>(1)</sup>

Référence	2011	2012	2013	2014
<b>2011</b>	92 %	93 %	94 %	97 %
<b>2011</b>	3 %	33 %	30 %	25 %
<b>2011</b>	3,3 <sup>(2)</sup>		70 min	65 min

Référence : Comptage effectué en juillet 2011 sur l'ensemble de la zone de stationnement réglementé.

(1) valeur cible de 6 %

(2) Hors Park en Ciel

**Action D.1.5.****Objectif : Minimum 2 bornes par an**

Favoriser l'usage des véhicules électriques y compris des deux roues (stationnement gratuit pour les véhicules 100 % électriques) et aider à l'installation de bornes de rechargement par la Crea.

En 2011, deux premières bornes de recharge pour des véhicules électriques ont été installées à titre expérimental sur le domaine public, place Maréchal Joffre et place du 39ème régiment d'infanterie. Déposées dans le courant de l'année 2013, elles ont été remplacées cette année dans le cadre d'une implantation durable et massive par la Crea. Lors de cette deuxième phase, six nouvelles bornes ont été installées à Rouen notamment dans des parkings souterrains (2 parkings du Vieux-Marché, 2 parkings relais du Mont-Riboudet, 1 parking de l'Hôtel de Ville, 1 parking de la Haute-Vieille-Tour).

Une troisième phase de déploiement de bornes en surface et en voirie s'est déroulée cette année et a concerné l'avenue Pasteur, la gare, la place du Boulingrin, le quai du Havre et enfin la place Martin Luther King.

En lien avec la Ville, et afin d'encourager le développement des véhicules électriques, la charge et le stationnement à ces bornes sont gratuits.

**Action D.1.4.****Objectif : Achèvement en 2012**

Réviser la réglementation relative à la desserte locale et aux livraisons en ville.

*Action reportée (2014/2015)*

**Action D.1.6. (*Nouvelle action Pcret*)**

Formaliser avec la Crea le soutien de la Ville au développement des transports en commun.

## Défi 2. Un bâti sobre en énergie et en carbone (prioritaire)

### A l'échelle du territoire :

Le secteur résidentiel est le premier poste du bilan des émissions de GES sur le territoire rouennais avec près d'un tiers des émissions.

Les consommations d'énergie de ce secteur sont essentiellement liées au chauffage (69 % des consommations). Les logements construits avant 1975 (date de la première réglementation thermique suite au choc pétrolier) sont largement prédominants (72 % des logements du territoire) mais leur performance énergétique inférieure à celle des logements récents. La réhabilitation des logements anciens est donc un axe essentiel pour réduire les émissions de GES du territoire.

Par ailleurs, les énergies renouvelables ne représentent encore qu'une faible part (5 % de bois) des consommations d'énergie de ce secteur. Les substitutions du chauffage électrique classique par des pompes à chaleur performantes, du fioul par le bois ou encore du gaz naturel par du chauffage urbain

alimenté en énergies renouvelables permettraient de réduire les émissions de GES ainsi que la facture énergétique des logements rouennais.

La Ville s'est ainsi fixé comme objectif sur les secteurs résidentiels et le tertiaire de réhabiliter en haute performance énergétique les logements et de développer les énergies renouvelables afin de réduire de 30 % les émissions de GES entre 2005 et 2020.

Parmi les actions et projets réalisés ou en cours, on peut citer :

- l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) des Quartiers Ouest, menée en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Crea, la CAF et le département qui vise la réhabilitation de 220 habitations anciennes appartenant à des bailleurs de logements à loyers maîtrisés et 30 propriétaires occupants sous conditions de ressources.
- l'alimentation par une chaufferie bois du réseau de chaleur du quartier Grammont : Pôle Culturel Grammont (bâtiment Haute Qualité Environnementale), clinique Mathilde, bâtiments municipaux et environ 1 000 logements sociaux,
- le projet Luciline en cours de labellisation nationale EcoQuartier (cf Changements de méthodes) dont le réseau de chauffage urbain constitue le premier réseau de géothermie sur eau de nappe à l'échelle d'un quartier à être classé. Ce classement rend obligatoire le raccordement de tout bâtiment neuf ou rénové au réseau dans un périmètre élargi du futur éco-quartier.
- le projet de raccordement du réseau de chaleur des quartiers du Châtelet, des Sapins, de la Lombardie et de Grieu, ainsi qu'un secteur de Bihorel à une chaufferie bois.

Cependant, la massification des travaux de rénovation énergétique nécessite également d'inciter directement et concrètement tous les propriétaires particuliers à agir. La Ville souhaite, en lien avec ses partenaires notamment l'ADEME et la Crea, intensifier son action en la matière comme en témoigne son récent engagement dans la démarche de « quartier homogène » (cf finalité F). Dans ce même registre, mais à destination des logements neufs, elle a intensifié en début de cette année la communication relative à l'exonération partielle de la taxe foncière à hauteur de 50% pendant 5 ans accordée à ce type de logements dès lors que leur performance énergétique est supérieure à la réglementation en vigueur à la date de dépôt de la demande de permis de construire.

#### **A l'échelle de son patrimoine bâti :**

L'efficacité énergétique de son propre patrimoine est depuis longtemps une préoccupation de la Ville. Sur la base de diagnostics, elle réalise des travaux de maintenance, d'isolation des bâtiments, de changements d'équipements de chauffage (la quasi-totalité des chaudières a été rénovée depuis 15 ans) ou d'installation de systèmes de régulation et elle s'est dotée d'un logiciel de supervision de ses chaufferies.

L'ensemble de ces actions ont conduit à une réduction de 17% des consommations d'énergie entre 2001 et 2011, malgré un patrimoine bâti en augmentation. Afin d'atteindre une baisse de 38 % des émissions de GES entre 2011 et 2020 pour son patrimoine bâti, la Ville a élaboré un « Plan Bâtiments » ambitieux qui intègre :

- un volet « organisationnel » consistant à renforcer la coordination entre les besoins des usagers (disponibilité des équipements, confort) et les impératifs techniques (maîtrise des consommations, de la facture énergétique et réalisation de travaux).
- un volet « suivi et exploitation », déjà en place, qui permet de réaliser une maintenance optimale des équipements de chauffage.
- un « volet financier » qui se traduira par un engagement budgétaire conséquent dès cette année.

## **Les nouvelles actions à entreprendre en lien étroit avec la Métropole :**

Pour aller plus loin et atteindre les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixés, la Ville doit désormais :

- aller au-delà des réglementations thermiques applicables pour chaque nouvelle construction en maîtrise d'ouvrage Ville et développer le recours aux énergies renouvelables dans celles-ci - Inciter les maîtres d'ouvrage et les bailleurs publics et privés à en faire de même,
- formaliser la contribution aux actions de la Crea en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le logement (sensibilisation, OPAH, etc), inciter et suivre les objectifs des bailleurs sociaux en matière de réhabilitation
- concevoir et mettre en œuvre une stratégie d'approvisionnement énergétique,
- intégrer les énergies renouvelables dans les réseaux de chaleur de la Ville à hauteur de 50%,
- inciter au développement des énergies renouvelables intégrées au bâti.

### **Défi 3. L'éclairage public**

#### **Action D.3.1.**

#### **Objectif : 30 % d'économie d'énergie**

Changer les installations pour un éclairage plus durable (diminution des pollutions lumineuses nocturnes et économies d'énergie) dans le cadre du partenariat public privé avec la société CITEOS et du plan annuel de rénovation de l'éclairage public.

L'objectif assigné à CITEOS dans le cadre de ce partenariat public privé consiste à assurer la sécurité électrique des installations (priorité de la première année), la conformité électrique et la rénovation des armoires électriques ainsi que la valorisation du patrimoine de la Ville par la rénovation des matériels existants dans le respect du Schéma Directeur des Aménagements Lumineux (SDAL).

Il s'agit de remplacer les nombreux points lumineux équipés de matériels vétustes, caractérisés par des qualités d'éclairage médiocres et de piètres performances énergétiques selon un programme de renouvellement et de remplacement pluriannuel. Outre la conformité du parc, la réduction des consommations d'énergie est recherchée tout en améliorant les performances d'éclairage. Sur la base d'un diagnostic des installations lumineuses, les actions comprennent donc : le remplacement par des équipements performants, la réduction des puissances installées et leur modulation...

L'objectif de réduction de 30 % des consommations entre 2007 et 2027 a été atteint dès 2010.

La cible fixée dans le cadre du PCET est une baisse de 40 % des émissions de GES entre 2007 et 2020.

## **L'éclairage de lieux remarquables :**

Le premier enjeu est d'attribuer à ces lieux une identité visuelle diurne et nocturne remarquable, tout en assurant le confort et la sécurité des usagers par les niveaux d'éclairage requis en modernisant et repensant les matériels utilisés. Le second, est d'optimiser les consommations d'énergie par un choix de

produits d'éclairage innovants « led » et/ou de produits conventionnels de dernière génération caractérisés par leur haute efficacité énergétique et une forte réduction des nuisances lumineuses.

Après le parvis de l'Hôtel de Ville (2010), la place du Vieux-Marché (2011), la place de la Pucelle et les abords de la Cathédrale (2012), le pont Corneille a été paré en 2013 de nouveaux luminaires, plus contemporains, afin de mettre davantage en valeur l'ouvrage tout en répondant aux critères de performance photométrique du SDAL. L'éclairage du tunnel Saint-Herblain a également été rénové et mis aux normes en 2013. Le passage à des équipements « led » a permis de réduire la puissance installée de 33 % et le nombre de points lumineux de 42 %. Chacun a par ailleurs constaté la nouvelle identité visuelle donnée au tunnel. La baisse de puissance installée alliée à la technique de régulation lumineuse Starsense ont permis d'atteindre une baisse des consommations électriques de 73 %.

Cette année, l'opération de rénovation de l'éclairage de la Cathédrale par le recours à des projecteurs leds a permis de diminuer d'un facteur huit la puissance installée de l'éclairage de ses abords et d'un facteur trois celui de sa flèche.

Enfin, si les opérations de rénovation d'éclairage public du secteur concerné par le PPP se sont achevées fin 2013, un budget annuel de 400 000€ est maintenu pour réaliser la même démarche sur les sites encore équipés de technologie d'éclairage obsolète. Les économies d'énergie attendues sont estimées à 20% minimum et contribueront à l'atteinte de l'objectif global de réduction de 40 % des émissions de GES entre 2007 et 2020 sur ce secteur.

### **Les illuminations de Noël (hors P.P.P.)**

100 % des ampoules utilisées pour les illuminations de Noël sont désormais en « led » (18 000 ampoules, 400 guirlandes). Celles-ci ont une puissance allant de 0,5 à 1 watt contre 10 à 15 watts pour les ampoules d'ancienne génération. Ne restent désormais que quelques ampoules des projecteurs placés dans les arbres à changer.

### **L'éclairage des bureaux, des vitrines des magasins, des façades des bâtiments :**

A l'échelle nationale, l'éclairage représente 10% de la consommation électrique annuelle et l'éclairage des commerces, cafés, hôtels, restaurants en représente presque le quart. Un excès d'éclairage, notamment dans les villes, est à la fois source de pollution lumineuse, de gaspillage d'énergie et une nuisance pour la santé et l'environnement.

Depuis, le 1er juillet 2013, une nouvelle réglementation s'applique à l'éclairage nocturne des bureaux, des magasins, des façades des bâtiments, encadrant la durée de fonctionnement des installations d'éclairage. Ainsi, les vitrines des magasins de commerce ou d'exposition doivent être éteintes entre 1 et 7 heures du matin. Les éclairages intérieurs des locaux à usage professionnel doivent l'être une heure après la fin de l'occupation des locaux. Les façades des bâtiments doivent seulement être éclairées à compter du coucher du soleil et au plus tard jusqu'à 1 heure du matin.

A la Ville, l'application du décret est en vigueur depuis longtemps en ce qui concerne les bureaux. Il s'applique désormais aux façades des édifices remarquables éclairés : la Cathédrale, le Gros-Horloge, l'église Saint-Maclou, la rosace de l'église Saint-Vivien, l'intérieur des vitraux de l'église Jeanne d'Arc.

Le décret ne concerne pas l'éclairage public des voies réservées à la circulation des piétons et des véhicules. Ainsi, les 8 projecteurs en grappe éclairant le monument de la place Carnot mais également l'espace public, les plots lumineux posés au sol sous la voûte du Gros-Horloge ou encore le parvis de l'Hôtel de Ville, raccordés à l'éclairage public, restent allumés toute la nuit. Néanmoins, ces installations

ont été remplacées par des équipements « leds » d'une puissance très inférieure. A l'Hôtel de Ville, l'intensité lumineuse est abaissée toutes les nuits de 40 % entre 1h et 7h.

Par ailleurs, dans le cadre de la seconde tranche du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), la Ville, en partenariat avec l'ADEME, envisage une aide financière pour la rénovation de l'éclairage intérieur des commerces. Au regard de l'importance de l'éclairage pour l'activité commerciale (mise en valeur du commerce et des produits) et des potentiels d'économies d'énergie, l'éclairage performant qui allie qualité d'éclairage et baisse des consommations se révèle aujourd'hui incontournable.

► **Indicateurs**

- Puissance moyenne consommée/point lumineux
- Nombre de points lumineux (pts)
- Baisse des consommations par rapport à 2006
- % de points équipés d'une technologie de régulation de l'intensité lumineuse

Référence	2011	2012	2013	2014
<b>801 kWh</b>	544	513	497	(1)
<b>15 693 pts</b>	16 053	16 475	16 339	(1)
---	32,1 %	36 %	38 %	(1)
<b>0 point</b>	12,7 %	13,1 %	18,5	(1)

Référence : Année 2006 (la signature du contrat remonte au mois de mars 2007)

(1) Les chiffres de l'année 2014 ne seront disponibles qu'en 2015.

---

## **Finalité B - Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des ressources**

« La préservation de la biodiversité des milieux et des ressources » constitue un enjeu prépondérant pour la qualité de notre environnement urbain. En effet, la moitié de la population mondiale est concentrée dans les villes et le développement urbain doit désormais s'allier au maintien des écosystèmes et de la biodiversité urbaine, que ce soit sous la forme d'arbres, de plantes ou d'insectes...

### **Défi 4. La valorisation de la biodiversité en milieu urbain (prioritaire)**

#### **Action D.4.1.**

#### **Objectif : Achèvement en 2013**

Mettre en œuvre un plan « insectes auxiliaires<sup>1</sup> » (installation d'abris à insectes, conventionnement avec des apiculteurs pour l'installation de ruches en ville, conservation des arbres morts in situ, etc.).

Les abeilles jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des écosystèmes. Elles assurent la pollinisation de plus de 80% des espèces végétales et indirectement de 35% de la production alimentaire mondiale en tonnage (fruits, légumes...).

Depuis plusieurs décennies, on assiste à un déclin constant des populations d'abeilles, conséquence de multiples facteurs : intensité des traitements aux pesticides, compétition avec des espèces invasives, multiplication des maladies, réduction des habitats et des ressources alimentaires (plantes mellifères), ...

Paradoxalement, en ville, les apiculteurs constatent des productions de miel plus abondantes. Le contexte urbain offre en effet aux abeilles une flore diversifiée avec un étalement des floraisons, des températures plus clémentes et une utilisation modérée de pesticides.

#### **Le Jardin des Plantes**

Les premières actions en faveur des insectes auxiliaires pollinisateurs et plus particulièrement des abeilles ont été initiées au Jardin des Plantes.

Ces dernières années, afin d'accentuer la pollinisation des arbres fruitiers, des ruches ont été installées dans les jardins sauvage et mellifère par un apiculteur amateur. Ces ruches, visibles par le public, permettent également de sensibiliser les promeneurs à l'importance des abeilles dans les écosystèmes

Une zone protégée du jardin est dédiée à l'abeille du lierre (*Colletes hederae*). Il s'agit d'une parcelle gérée de manière extensive avec les conseils d'un entomologiste de l'association ELATER. Elle constitue un habitat propice au développement de cette abeille.

<sup>1</sup> Ce sont des insectes qui aident à réguler les populations de ravageurs et participent à la pollinisation.

Le Jardin des Plantes est le premier site où des arbres morts (4) ont été conservés sur place. En effet, au cours de leur décomposition se développent une faune et une flore particulière (insectes xylophages et champignons) et ils constituent ainsi des refuges précieux pour les oiseaux, les batraciens ou les chauves-souris. Néanmoins, le projet de conservation des arbres morts in situ ne s'est pas concrétisé de manière formalisée à ce jour.

### **La généralisation de ces pratiques**

Afin de soutenir le développement des ruchers sur l'ensemble de son territoire, la Ville a signé une convention avec le CIVAM (Centre d'Information et de Valorisation de l'Apiculture Moderne) en 2012 et une avec l'Association de Protection du Site Naturel de Repainville (APSNR) en 2013.

En 2014, une nouvelle convention avec l'association INTERM'AIDE EMPLOI a pour objectif de développer l'apiculture sur les Hauts de Rouen, d'y créer des emplois d'insertion dans la filière apicole et de structurer sur le territoire une filière courte de production des produits de la ruche.

Ainsi, en complément de la ruche de la Maison des Jeunes et de la Culture de la Rive Gauche (MJC), des 6 ruches du Jardin des Plantes, des 5 ruches de Repainville et des 3 ruches de la toiture terrasse de l'Hôtel de Ville, 6 nouvelles ruches ont vu le jour sur les Hauts de Rouen au niveau de la prairie Salomon. 230 kg de miel ont ainsi été produits cette année dont 10 % ont été distribués aux écoliers rouennais.

Ces conventions visent également à sensibiliser les citoyens, en particulier lors de la récolte de miel, à la préservation de l'environnement et aux rôles des abeilles dans les équilibres écologiques.

### **Les actions pédagogiques et à destination du grand public**

Chaque année, dans le cadre du dispositif « Contrat Partenaires Jeunes » de la Ville et avec l'appui du Conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie, des enfants âgés de 8 à 11 ans sont invités à participer à « l'Observatoire des insectes » au Jardin des Plantes et « l'Observatoire des papillons » au Triège des Sapins.

---

#### ► **Indicateurs**

- Nombre de ruches
- Nombre d'arbres morts

Référence	2011	2012	2013	2014
6	6	8	12	21
1	5	6	NC (1)	NC (1)

Référence année 2009 : 6 ruches au Jardin des Plantes et un arbre mort dans la Hêtraie des Hauts de Rouen.

(1) Non comptabilisé

---

**Action D.4.2.****Objectif : Achèvement en 2013**

Obtenir la labellisation « Espaces Verts Ecologiques » ou « Eco-jardin »

Des étapes préalables sont nécessaires à l'obtention de ce label qui récompense la mise en œuvre de pratiques de gestion respectueuses de l'environnement.

Dans un premier temps, il s'agit de restructurer, rationaliser et réaménager des espaces existants. Lors de ces réaménagements, la Ville veille à favoriser la biodiversité et la gestion écologique des espaces verts en privilégiant ceux qui nécessitent peu d'arrosage et de traitements phytosanitaires. Une plus large palette d'essences vivaces et locales ainsi que des haies libres à fructification importante, préférées des oiseaux, y sont systématiquement introduites.

Cette nouvelle conception de ces espaces est nécessaire à la mise en œuvre de leur gestion « raisonnée et durable » ou gestion « différenciée » qui a trouvé ses premières applications en 2013.

Par ailleurs, la Ville encourage le développement de nouveaux espaces « partagés » nés d'initiatives citoyennes (jardins, pieds d'immeubles...) qui permettent de tisser une nouvelle forme de solidarité : mixité sociale, rencontres intergénérationnelles, liens de voisinage, culturels, par la pratique du jardinage, l'organisation de temps de convivialité et de partage.

### Les Jardins réaménagés

Dans le centre historique de la Rive Droite, les petits jardins sont repensés en lien avec le patrimoine environnant. Après le réaménagement du Jardin « Impressionniste », riche en graminées, du Musée de la Céramique fin 2009, c'est le Square Guillaume Lion qui a été recomposé, en 2011, dans le style d'un jardin médiéval en carré et enfin, en 2012, les jardins d'Albane formant quatre petits carrés en « L » inspirés de jardins japonais.

Après l'hyper centre, les restructurations ont porté, en 2013 et en 2014, sur d'autres espaces disséminés sur le territoire : les squares des Mésanges, des Roitelets et Berlioz l'an passé ; le square des Sansonnets (770 m<sup>2</sup>) cette année.

Les pelouses et les prairies recomposées dans ces parcs en permettent une gestion extensive. Seules 2 à 3 tontes annuelles sont requises. Au niveau du square Berlioz, situé à proximité d'un massif forestier sur les Hauts de Rouen, ont été introduites des plantes de sous-bois, fougères, bruyères...

### La gestion différenciée

En 2013, la Ville s'est engagée dans un plan de « gestion différenciée » sur l'ensemble de son territoire qui détermine la façon de traiter un espace urbain par rapport à un autre. En effet, les techniques ne sont pas les mêmes si l'on entretient un jardin patrimonial, un trottoir, un talus ou bien une prairie. Cela nécessite ainsi de nouvelles méthodes d'intervention basées sur l'observation.

L'ensemble des 900 espaces différents, de toutes tailles, des 350 hectares d'espaces verts en ville ont été répertoriés. Puis, le territoire a été découpé en trois zones : le centre historique, très surveillé et deux autres secteurs, où les interventions sont régulières, et la tolérance de pousse plus grande. Ailleurs, la fauche ne s'effectue qu'une à deux fois par an au lieu de quatre à six fois par le passé.

Les agents, formés en conséquence, ajustent leurs interventions selon le secteur et des constats sur le terrain (pousses tolérées à 5, 10 ou 40 cm) et non plus sur une fréquence technique et/ou théorique. En 2014, des outils de gestion et de suivi, notamment informatiques ont été mis à disposition des équipes de terrain et un processus d'évaluation en cours permettra d'affiner certaines pratiques.

## **De nouveaux espaces**

Sous l'impulsion de l'Association « Mer et Campagne », une parcelle de 700 m<sup>2</sup> « les Hauts sèment » accueille depuis 2011, sous la responsabilité d'un animateur, enfants et adultes pour découvrir la culture des légumes et des fleurs (semis, piquage, bouturage...) et cultiver les liens sociaux. Ce jardin compte aujourd'hui une centaine d'adhérents dont trente enfants.

Face à ce succès, un nouveau jardin partagé a vu le jour à Repainville en 2013, puis deux cette année. Ainsi, en lien avec les Conseillers de Quartiers, deux conventions ont été passées avec les associations « A l'Ouest, cultivons ! » et « Rougemare Beauvoisne ». La première a en gestion le jardin partagé de la Croix d'Yonville implanté sur une ancienne friche et la seconde, le Square Maurois. Une commission « jardin partagé » a été créée au sein de l'association de ce dernier. Elle est composée de représentants de l'école Bachelet et du centre de réinsertion de la rue de Joyeuse mais également d'habitants du quartier.

Témoignage du passé horticole de la Ville, un verger participatif de 1,5 ha a également vu le jour, sur la plaine Paul Hélot. Constitué de 75 arbres fruitiers existants, de 300 arbustes récemment plantés, il va être enrichi par un verger à petits fruits (framboises, cassis, groseilles). Cet espace est mis à disposition des rouennais et des différentes écoles alentours dont l'école Anatole France qui a participé aux plantations. Enfin, depuis fin juillet des légumes et plantes aromatiques poussent désormais avenue Jacques Chastellain, dans un bac fabriqué à partir de palettes. Installé par l'association, « les Incroyables Comestibles », les produits qui y poussent sont offerts aux cueillettes de tous. Des petites pancartes indiquent à quoi correspondent les plants.

Afin de mettre en cohérence l'ensemble de ces initiatives et de renforcer le rapport entre ces dynamiques citoyennes et les services de la Ville, la « charte du jardinage urbain » a été approuvée en séance du Conseil Municipal du 24 janvier dernier. Le principe est le suivant : la Ville met à disposition les espaces, apporte son savoir-faire. Les associations ou particuliers volontaires s'engagent à respecter des règles d'usage, telles que ne pas utiliser de produits phytosanitaires, privilégier les engrains organiques, etc...

## **Les actions pédagogiques**

En 2014, quatre nouvelles classes ont été dotées, à la demande des professeurs, de tables de jardinage pédagogiques. Les enseignants peuvent ainsi sensibiliser les plus jeunes aux bonnes pratiques de jardinage et au respect de l'environnement. Les enfants ont ainsi la possibilité de faire pousser des légumes, fleurs et herbes aromatiques dans les règles de l'art.

### **► Indicateurs**

- Nombre de jardins réaménagés
- Superficie totale de ces jardins

Référence	2011	2012	2013	2014
	1	2	3	2
	2 100 m <sup>2</sup>	3 600 m <sup>2</sup>	3 800 m <sup>2</sup>	3 500 m <sup>2</sup>

Référence : Début du programme de réaménagement des jardins en 2008 : Square de la Croix d'Yonville (3 700 m<sup>2</sup>)  
2009 : Square Jules Ferry (3 500 m<sup>2</sup>) et 2010 : Jardin Masséot-Abaquesne (750 m<sup>2</sup>)

**Action D.4.3.****Objectif : 2013 et au-delà**

Etablir un diagnostic de l'usage des produits phytosanitaires et élaborer un plan d'action afin d'en arrêter l'emploi (politique « zéro phyto »).

Le dispositif zéro phyto concerne les produits phytosanitaires dits « biocides » : herbicides, insecticides et fongicides (contre les champignons parasites).

L'utilisation de ces produits par les collectivités, si elle ne représente qu'un faible pourcentage des tonnages de produits épandus sur le territoire national, constitue un risque important de contamination de l'eau par ruissellement sur les surfaces imperméables (voie, trottoirs). Ces composés chimiques peuvent alors se retrouver présents dans l'eau de consommation et dans notre alimentation, en particulier dans les fruits et légumes. Le non recours à ces produits représente ainsi un enjeu de santé publique.

Ces traitements conduisent en outre à un appauvrissement de la flore et de la faune et à la dégradation de la biodiversité.

Le recours à ces produits avait déjà considérablement diminué dans les années 2010 lors du traitement des pelouses et des massifs de fleurs. L'objectif est, à terme, d'aboutir à un recours strictement limité aux usages incontournables, notamment dans le domaine de la protection des plantes.

Zéro phyto, c'est la suppression totale de l'usage de phytosanitaires dans les espaces verts mais également dans les espaces publics en général (trottoirs, caniveaux, allées des jardins...). Cela nécessite la mise en œuvre de nouvelles pratiques professionnelles dites « substitutives » (exemple : végétalisation volontaire par la plantation de vivaces en pied d'arbres ou enherbement maîtrisé) ou « alternatives » par l'emploi de matériels mécaniques (brossage, travail superficiel du sol, coupe de la végétation) ou plus ponctuellement thermiques. En interne, ces changements de pratiques sont accompagnés de sessions régulières de formation des agents concernés.

En 2012 et en 2013, les services ont arrêté de traiter l'entourage des pieds d'arbres puis d'épandre des herbicides. En 2014, le dispositif a été étendu aux cimetières et expérimenté au Cimetière du Nord. Il s'agit, petit à petit de remplacer les allées et espaces gravillonnés par du gazon, des plantes couvre-sol (pervenches, plumbago, etc..) qui entravent la poussée « des mauvaises herbes ». Des arbustes et des plantes vivaces ont également été plantés. Une période transitoire sera observée avant que le paysage ne gagne en esthétique et que cet engazonnement soit généralisé jusqu'en 2015 à tous les cimetières.

L'usage de produits phytosanitaires ne concernera alors plus que des cas bien particuliers : la protection des plantes (par exemple pour éradiquer le lisier) et les terrains de sports non synthétiques.

Concernant les insecticides et les fongicides, leur usage reste très marginal et la Ville recherche et développe systématiquement des solutions alternatives telle que la lutte biologique et le recours aux insectes auxiliaires... Malgré cela, les serres horticoles utilisent exceptionnellement des fongicides (8 l) et des insecticides (6 l). Par ailleurs, l'utilisation d'insecticides a permis de sauver, à titre d'exemple, les chênes de la rue Jeanne d'Arc fortement attaqués par des cochenilles.

Le passage au « Zéro Phyto » implique des campagnes régulières de sensibilisation et de communication à destination des Rouennais, notamment lorsqu'apparaissent des herbes et des fleurs sauvages entre les pavés, les gravillons, au pied des arbres et des murs. Il est alors indispensable d'expliquer la démarche afin que cette pratique ne soit pas assimilée avec un défaut d'entretien.

► Indicateurs

- Quantité de produits phytosanitaires utilisée (herbicides, insecticides, fongicides et divers) (1)
- Quantité d'herbicides utilisée en espaces verts et en voirie (1)  
dont herbicides « préventifs » (anti-germinatifs)

Référence	2011	2012	2013	2014
<b>1 980 litres</b>	1 320 l	970 l	170 l	114 l
<b>1 660 litres</b>	1 150 l	900 l	115 l	40 l
<b>900 litres</b>	180 l	200 l	0 l	0 l

Référence : 2008

(1) hors cimetières

## Défi 5. La protection des milieux naturels et sauvages

### Action D.5.1.

### Objectif : 2013 et au-delà

Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des milieux naturels spécifiques (prairies fleuries, pentes boisées, zone humide de Repainville et coteaux calcaires).

Constituée de milieux naturels remarquables - coteaux calcaires de la Côte Sainte-Catherine, site naturel de Repainville, berges du Robec et de l'Aubette - l'Ecovallée des deux rivières présente un intérêt écologique de premier ordre.

Avec la Seine, cette vallée constitue la colonne vertébrale de la « trame verte et bleue » rouennaise permettant de connecter les milieux écologiques entre eux.

Les prairies fleuries des quartiers Grieu, Lombardie, Vallon Suisse, les pentes boisées de la ceinture des Hauts de Rouen et du Triège des Sapins sont les autres grands espaces naturels et sauvages à protéger.

Soucieuse de préserver la richesse de ce patrimoine, la Ville développe des pratiques de gestion douce et raisonnée (fauchage tardif, taille douce, paillage, broyage...) et des plans spécifiques de gestion différenciée sont en cours d'élaboration.

### Le site naturel de Repainville

Ce site naturel est constitué d'une zone humide « résiduelle » issue des anciennes prairies de fond de vallée. Marqué par la présence d'un tissu associatif dynamique, le site a fait l'objet, ces dernières années, d'initiatives visant à la reconstitution de milieux naturels : création de mares et de bosquets, valorisation des ruisseaux et des sources.

Il a été classé en « zone humide d'intérêt écologique prioritaire » lors de la révision du Schéma de Gestion et d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec en 2013. De plus, un diagnostic des espèces végétales et des habitats réalisé cette année a démontré que la moitié de la parcelle dite « Deshayes » est considérée comme « zone humide » d'après le Code de l'Environnement.

Plusieurs autres études menées en 2012 et en 2013 ont également permis de mieux appréhender les enjeux liés à ce site (analyse biologique des eaux, diagnostic écologique du cours d'eau en vue de rétablir les habitats naturels, sondages pédologiques). Sur cette base, l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion se poursuit. Il comporte, à titre d'exemple, des actions de lutte contre des espèces végétales invasives (Renouée du Japon et Aster lancéolé) sur la zone en prairie.

Cette année, afin de mieux la protéger, de l'identifier et de renforcer la biodiversité du site, une haie bocagère, consolidée d'une clôture, a été plantée le long de la route de Lyons.

En complément de ces interventions, des actions de sensibilisation à la préservation de l'environnement sont menées chaque année par les associations présentes sur les lieux (Association de Protection du Site Naturel de Repainville, APSNR, les associations des Jardins Familiaux et CARDERE). Des animations pédagogiques (découverte de la faune et de la flore, des mares...) ainsi que des « chantiers verts » réalisés par des bénévoles permettent aux petits et grands de découvrir la beauté des lieux, la richesse des milieux aquatiques et des zones humides.

### **Les prairies fleuries**

Les services de la Ville ont opté, depuis plusieurs années, pour une gestion « extensive » des 20 hectares de prairies naturelles situées sur les coteaux de Rouen, afin de recréer un espace avec une biodiversité forte. Auparavant, l'herbe était fauchée quatre fois par an contre un passage unique décalé en septembre aujourd'hui. La fauche n'est pas laissée sur place mais exportée chez un agriculteur ou un centre hippique. Ces changements de pratiques ont conduit à la réapparition d'une large variété florale dont trois espèces différentes d'orchidées et d'un grand nombre d'insectes, notamment des papillons.

### **La Côte Sainte Catherine**

La Côte Sainte Catherine représente le monument naturel du paysage rouennais. Chaque année, avec le soutien du Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Haute-Normandie (CREN), le débroussaillage du site est effectué par des bénévoles dans le cadre de chantiers nature mais également par le pâturage d'une centaine de moutons et chèvres. Cela évite l'utilisation de moyens mécanisés, l'invasion du milieu par les ronces, arbustes, et permet de préserver les pelouses calcicoles.

La Ville révise actuellement, en partenariat avec le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Haute-Normandie, le « plan de gestion » du site qui devrait être finalisé en 2015.

### **Les pentes boisées**

Les 80 hectares d'espaces forestiers constituent pour la Ville des sites à très fort potentiel, non seulement au regard des surfaces concernées, mais aussi des enjeux paysagers, sociaux (loisirs, actions pédagogiques...) ou écologiques très forts (biodiversité).

Comme pour les autres espaces naturels, une réflexion a été amorcée et doit aboutir à l'élaboration d'un « plan de gestion » spécifique, document formalisant de manière partagée et officielle, les enjeux et les objectifs visés, les référentiels de gestion et les outils d'évaluation.

Sur la base d'une étude réalisée par un prestataire extérieur, le travail se poursuit en interne pour finaliser un diagnostic intégrant ces différents enjeux dans l'objectif de proposer des recommandations qui serviront de base au futur plan de gestion.

## **Finalité C - Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations, lutte contre les discriminations**

En matière de cohésion sociale, la Ville œuvre pour que chacun trouve une place dans la cité, les plus démunis, les personnes âgées.... Elle lutte également contre toutes les formes de discriminations, hommes-femmes, homophobie... Par ailleurs, la révision du plan local d'urbanisme (PLU), a permis d'apporter des avancées significatives en faveur d'une Ville durable et solidaire par un renfort des dispositions en matière de mixité sociale à l'échelle de son territoire.

### **Défi 6. La convivialité dans et entre les quartiers**

L'objectif de ce défi est de renforcer le rôle et la fréquentation des maisons de quartier, de maintenir le soutien aux associations et animations de proximité ou encore d'adapter le PLU pour combler le manque de logements pour les familles nombreuses ou à revenus modestes.

Un des enjeux de la révision du PLU est de renforcer l'attractivité de la Ville et d'œuvrer contre les phénomènes de périurbanisation. La Ville s'applique à produire une offre soutenue et diversifiée de logements afin de faciliter les parcours résidentiels, favoriser l'accueil des primo-accédants et corriger le déséquilibre entre petits et grands logements défavorable au maintien des familles dans la Ville centre. Pour ce faire, le PLU impose la production de logements de plus de 3 pièces dans ses deux zones urbaines mixtes :

- en zone UA<sup>1</sup> : 70% minimum de T3 et plus et 25% minimum de T4 et plus,
- en zone UB<sup>2</sup> : 80% minimum de T3 et plus et 40% de T4 et plus.

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) fixe aux communes une obligation globale de 20 % de logements sociaux. Si cette règle permet d'assurer un volume de logements sociaux, elle n'en garantit pas une répartition homogène sur les territoires et peut même conforter certains quartiers dans leur rôle d'accueil du logement social.

A Rouen, le logement locatif social représente plus de 27% des résidences principales. Toutefois, les disparités sont grandes entre quartiers. Une règle de mixité sociale a été introduite dans le PLU, dès 2008, afin que chaque permis de construire de plus de 30 logements prévoit au moins 20 % de logements sociaux. Cette prescription a été renforcée en 2009 portant l'obligation à 25 % de logements sociaux dès le 4ème logement créé, afin de répartir plus harmonieusement le logement social.

En 2009, 584 logements ont fait l'objet d'un permis de construire dont 42% locatifs sociaux, soit 245 logements. Ces derniers étaient essentiellement situés Rive Droite et notamment dans les quartiers Sapins, Châtelet et Lombardie concernés par les objectifs de démolition-reconstruction inscrits à l'ANRU. Dans le quartier Pasteur, très faiblement pourvu en logements sociaux, 12 nouveaux logements sont accordés.

<sup>1</sup> Zone UA : zone urbaine mixte, à caractère central, à dominante d'habitat, pouvant comporter des commerces, des services, des bureaux, des activités artisanales, des équipements publics, compatibles avec un environnement urbain dense.

<sup>2</sup> Zone UB : zone urbaine mixte de densité élevée, affectée à l'habitat, pouvant comporter des commerces, des services, des bureaux, des activités artisanales et industrielles, des équipements publics, compatibles avec un environnement urbain.

En 2013, 942 logements ont fait l'objet d'un permis de construire délivré dont une majorité de logements locatifs sociaux. Le fort taux de logements locatifs sociaux s'explique par la décision de procéder à la démolition reconstruction des 1 100 logements « verres et aciers » situés à la Grand'Mare et Rive Gauche. Sur les 592 logements locatifs sociaux délivrés, 317 sont en reconstitution de l'offre. L'offre supplémentaire représente donc 275 logements soit 42% des nouveaux logements.

En 2014, au 20 octobre, 521 logements ont fait l'objet d'un permis de construire délivré et les permis déposés en cours d'instruction totalisent 613 logements. Parmi les logements délivrés, 28% sont locatifs sociaux, soit 145 logements, dont 16 issus de la démolition-reconstruction des Lods de la Grand'Mare (opération d'Immobilière Basse Seine, rue du Renard). Ces données confirment le dynamisme de la construction sur le territoire de Rouen noté en 2013.

Les logements objets d'un permis de construire en 2014 sont, tous segments confondus, légèrement plus nombreux sur la Rive Gauche et les logements locatifs sociaux, presque deux fois moins nombreux Rive Droite. Cette sous-représentation sur la Rive Droite doit cependant être nuancée puisque les logements qui y seront construits sont localisés dans les quartiers les plus déficitaires (Pasteur, Coteaux Ouest et Gare/Jouvenet).

L'absence de permis de construire sur les quartiers des Hauts de Rouen qui avaient connu une bonne dynamique en 2013 s'explique par l'achèvement de l'ANRU et l'achèvement au 31 décembre dernier de la grande majorité des projets.

Soulignons enfin que s'ajoute aux 521 logements recensés au 20 octobre 2014, 136 logements-foyers destinés à un public d'étudiants des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS). Située en centre-ville Rive Droite, cette opération complétera une offre de logements-foyers sociaux pour étudiants trop restreinte compte-tenu de l'accroissement de la population étudiante rouennaise (plus 1000 étudiants par an depuis 2009).

Sur le même segment des logements foyers, une opération en cours d'instruction proposera 160 logements-foyers pour étudiants et personnes âgées sur la Rive Gauche.

Ces objectifs se traduisent également aujourd'hui concrètement par un soutien renforcé au processus de renouvellement urbain et à l'habitat dans les opérations d'urbanisme, en particulier à l'Ouest, ou dans le centre-ville Rive Droite (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dans le quartier de la Préfecture, projet Luciline, quartiers du Grand Projet de Ville...).

#### ► Indicateurs

- % de logements sociaux par rapport au nombre de logements prévus dans les permis de construire délivrés (PC)

Nombre de logements dans les PC délivrés

Référence	2011	2012	2013	2014 (1)
42 %	41 %	34 %	42 % (2)	28 % (2)
584	1 987	939	942 (2)	521 (2)

#### Référence : année 2009

(1) Données à mi-octobre 2014

(2) Hors opérations de reconstruction liées à la destruction des « Lods »

Concernant le nombre de logements T3 et plus en zone UA et UB, le suivi de ces indicateurs est abandonné : en effet, le PLU impose ces conditions depuis janvier 2012

**Action D.6.1.****Objectif : Achèvement en 2012**

Construire une salle des associations et des fêtes des familles François Salomon à la Lombardie.

La pose de la première pierre de la Maison des Familles qui deviendra une salle des fêtes d'une capacité de 120 personnes, a eu lieu le samedi 21 juin 2014. Cet équipement répond à une attente forte des habitants du quartier.

**Défi 7. La prise en compte du vieillissement de la population****Action D.7.1.****Objectif : Achèvement en 2012**

Mettre en œuvre le plan de mise aux normes des foyers logements qui commence avec la construction par Habitat 76 d'une résidence de soixante-seize logements rue de la Maladrerie et qui sera gérée par le Centre Communal d'Action Social (CCAS).

La politique de la Ville en faveur des seniors vise trois priorités : lutter contre l'isolement (la promotion des échanges intergénérationnels est un axe fort de cette priorité), accompagner le parcours résidentiel (autrement dit soutenir le maintien à domicile et développer les établissements d'hébergement) et faciliter l'accès aux soins de nos aînés.

La Ville gère, par le biais du CCAS, six résidences à destination de la population âgée dont trois se situent Rive Droite et trois Rive Gauche. Cinq de ces résidences accueillent des personnes autonomes dans des appartements individuels. La sixième est un Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

La nouvelle résidence « Rose des sables », située rue de la Maladrerie à côté de la Gare, a été inaugurée en janvier 2013. Construite selon les normes BBC (Bâtiment Basse Consommation énergétique), cet équipement qui appartient à Habitat 76 est géré par le CCAS. Il comprend soixante-seize appartements dont 73 « F1 » (26 et 32 m<sup>2</sup>) et 3 « F2 » (46 m<sup>2</sup>). Cette résidence conjugue l'autonomie et la vie en collectivité : le retraité occupe un logement privé avec un coin cuisine et une salle de bain, en conservant son mobilier, au sein d'un bâtiment sécurisé et adapté. Il bénéficie à la fois de l'indépendance (liberté d'aller et venir, possibilité de partir en vacances, de recevoir familles et amis), des animations proposées (ateliers, sorties récréatives, après-midi festifs) et des équipements collectifs (jardin, salon, salle des restaurant).

Ce foyer logement remplit pleinement ses objectifs : lutter contre l'isolement des séniors et poursuivre leur maintien à domicile.

Néanmoins, les 350 places disponibles aujourd'hui, sur les cinq établissements publics – hors Ehpad - gérés par la commune via le CCAS, ne sont plus tout à fait suffisantes. Une sixième résidence est donc en projet, au cœur du quartier Saint-Sever. Construite à l'instar de la résidence « Rose des sables » par Habitat 76, elle comptera cent places. Cela fera cinquante places supplémentaires si l'on considère que la résidence du Hameau des Brouettes, construite dans les années soixante-dix (48 places), est appelée à disparaître sur la Rive Gauche. La future résidence comptera 25 % de T2 susceptibles d'accueillir des couples ce qui favorise également le maintien à domicile.

## Défi 8. L'ouverture internationale

<b>Action D.8.1.</b>	<b>Objectif : Un échange par an</b>
Développer les échanges avec des établissements culturels et sportifs de pays étrangers.	
<b>Action D.8.2. (<i>Nouvelle action</i>)</b>	<b>Objectif : Dès 2013</b>
Poursuivre les coopérations sur les thèmes de l'énergie et du climat.	

Parce qu'il n'y a pas de grande métropole sans identité forte, la Ville de Rouen s'est engagée, depuis plus de cinquante ans, dans un processus d'ouverture à l'international en Europe d'abord, avec Norwich en Grande Bretagne, Hanovre en Allemagne et Salerne en Italie. L'ouverture s'est prolongée vers le continent asiatique avec Ningbo en Chine et Jéju en Corée du Sud, puis le continent nord-américain avec Cleveland.

La Ville souhaite s'inscrire dans une politique de relations internationales construite sur des échanges de savoir-faire et de compétences entre celles et ceux qui se mobilisent sur le terrain, que cela implique la municipalité, les comités de jumelage, les associations, ou encore les initiatives citoyennes. Il s'agit de s'appuyer naturellement sur les points qui font l'originalité de Rouen : Ville maritime et portuaire, capitale économique sur l'Axe Seine, carrefour d'idées et d'échanges, pôle culturel, patrimonial, historique, commercial, touristique et universitaire.

### Le protocole de coopération avec Hanovre

A l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire du Traité de l'Elysée, socle de l'amitié franco-allemande, les Villes de Rouen et de Hanovre se sont réunies le 22 janvier 2013 à l'Hôtel de Ville, afin de renforcer leur partenariat établi en 1966 sous la forme d'un jumelage. La signature d'un mémorandum de coopération fixe de nouveaux axes d'actions entre les deux cités : développement durable, planification urbaine et mobilité durable, culture, jeunesse et sport, économie, gouvernance... Il s'est accompagné d'un programme d'événements pour les années 2013 et 2014 : festivals de musique, conférences, visites institutionnelles, expositions et autres échanges artistiques.

Les premiers échanges sur le développement durable ont convergé autour du plan directeur de la ville d'Hanovre qui vise pour 2050 une ville neutre en émissions de carbone et des éco-quartiers. Ils se sont traduits par la coopération de la ville d'Hanovre à la clôture des ateliers Rouen Capitale 2013 relatifs aux trois « quartiers d'avenir » (éco-quartiers Luciline et Flaubert et le nouveau quartier Gare) durant lesquels, la délégation allemande a fait part de son expérience en la matière.

Puis, suite à sa participation au symposium sur l'art et le développement durable à Hanovre en septembre 2013, la Ville s'est lancée dans une démarche portée par Hanovre et d'autres partenaires européens sur l'art et le développement durable. Ce projet en cours d'élaboration pourrait être financé par le programme européen Europe Créative. Il s'est vu décerné la seconde place du prix international *United Cities and Local Governments* « pour une culture durable » en septembre dernier à Mexico.

Les échanges culturels se sont poursuivis sur la même dynamique en 2014. Sous la forme d'une master class annuelle été des danseurs de hip-hop, ils permettent la création de spectacles communs présentés dans les 2 Villes et notamment au Hangar 23. Par ailleurs, les étudiants du Conservatoire ont participé à des ateliers dispensés par des professionnels de l'opéra-ballet de Hanovre et des groupes de musiques actuelles se sont rendus à Rouen et à Hanovre afin de participer à des ateliers et se produire dans des festivals. Ce même type d'échanges est programmé pour 2015.

Enfin, dans le cadre de l'axe « gouvernance et échanges de bonnes pratiques », un agent de la Ville de Hanovre a effectué en juillet un stage en Mairie sur les thèmes suivants : droit du travail, procédures de recrutement et formation.

### **Les échanges avec Ningbo**

Avec Ningbo, ville chinoise de la province du Zhejiang, les axes de coopération prioritaires visent l'enseignement. Ils seront concrétisés en 2013 par le déplacement d'un groupe de lycéens de plusieurs établissements à Ningbo, ainsi que l'accueil des établissements partenaires à Rouen. En 2014, une délégation de Ningbo est venue rencontrer le Rectorat de Rouen et différentes écoles d'enseignement supérieur afin d'amorcer une nouvelle étape dans cet axe de coopération.

En 2013, l'hôpital universitaire a, quant à lui, accueilli une délégation de médecins avec pour thématique l'importance de la médecine traditionnelle pour la prise en charge de la douleur. Cette coopération se poursuit en 2014 avec l'échange de médecins lors de stages thématiques et la participation de Rouen au Symposium sur la Coopération Sanitaire Internationale organisé à Ningbo.

De même, des experts en conservation du patrimoine sont venus en 2013 à Rouen se former et échanger avec les conservateurs rouennais sur la sauvegarde et la restauration des patrimoines, qu'il s'agisse des monuments historiques ou de fonds documentaires. Une opération identique a été organisée en retour cette année à Ningbo à laquelle ont participé les Directions des Bibliothèques et de la Culture. Ces visites ont permises en 2014 d'entamer à Rouen un programme d'accueil d'experts de la conservation pour travailler sur des projets d'identification de pièces et d'ouvrages chinois.

Un nouvel axe de coopération est abordé en 2014 qui vise l'urbanisme, l'aménagement de la Ville et le Développement Durable. La Ville de Rouen, avec la Ville de Ningbo, a notamment participé cette année à la Table Ronde des Maires Français et Chinois, organisée par le Comité France-Chine et l'Institut Chinois des Affaires Etrangères les 12 et 13 juin 2014, dont le thème était : « Construire une ville du 21ème siècle mixte et durable ».

### **Les autres échanges**

La Ville est jumelée depuis cinquante ans avec Norwich, située dans l'Est de l'Angleterre dans le Norfolk. Les deux villes ont noué des liens d'amitié durables via leurs habitants à travers le rugby, les échanges scolaires avec le lycée Jeanne d'Arc et des manifestations culturelles. A titre d'illustration, la deuxième édition du festival de courts métrages, créé par le comité de jumelage, a eu lieu en novembre 2013. En 2014, une délégation s'est rendue à Norwich pour approfondir les liens et le réseau des acteurs culturels. Une coopération devrait pouvoir être amorcée sur les axes : arts urbains, art contemporain et musiques actuelles.

Par ailleurs, un travail de participation de la Ville de Rouen à un projet financé par le programme européen Europe Créative en partenariat avec Norwich est en cours sur les bibliothèques, les arts numériques, les nouvelles technologies et le développement des audiences.

Avec Cleveland, les échanges portent jusqu'alors sur l'enseignement supérieur, le savoir-faire artisanal des métiers de bouche, la santé, en particulier la nutrition avec le CHU, ainsi que l'accueil de cadres de santé pour des sessions de formation en soins infirmiers et de management des équipes. Par ailleurs, ils portent également sur un travail conjoint en matière d'organisation de manifestations culturelles (expositions, concerts). En 2014, les axes travaillés en collaboration avec Cleveland sont le sport par la participation d'une équipe de baseball à un grand championnat junior international : la Continental Cu et la gastronomie par l'accueil d'une délégation de chefs restaurateurs et apprentis dans le cadre du festival gastronomique normand « Automne Gourmand » et de l'opération « la Fête du Ventre ».

Enfin, en matière d'échanges sportifs, un Club d'Hanovre et un de Norwich ont participé le 11 octobre à la régate d'aviron Défi Seine 2014 organisée par le Club Nautique et Athlétique de Rouen (CNAR).

► **Indicateurs**

- Nombre total de missions / rencontres
- Nombre de projets concrets réalisés

Référence	2011	2012	2013	2014
/\	4	4	8	4
/\	2	9	11	11

## **Finalité D - Epanouissement de tous**

Etre citoyen de sa ville implique que chacun puisse y trouver sa place et s'y sentir intégré. De l'amélioration du cadre de vie, à la rénovation ou à la création d'équipements sportifs, de crèches et d'écoles, d'une maison de quartier..., les projets portés par la municipalité sont ambitieux. En raison des efforts financiers que leur réalisation nécessite, leur programmation a été échelonnée dans le temps.

Mais pour la Ville, l'épanouissement de tous, nécessite également que tous les Rouennais dont les moins favorisés, ceux en situation de handicap ou encore hospitalisés..., puissent accéder et fréquenter ses établissements (culturels, sportifs, administratifs, scolaires...). De même, elle a mis en place des actions se déployant dans tous les quartiers de Rouen, comme Rouen Impressionnée, elle tisse des partenariats concernant des publics spécifiques et propose une programmation d'événements culturels ou sportifs gratuits tels que Rouen sur Mer, Rouen Givrée, le Printemps de Rouen, les Terrasses du Jeudi, piscines à 1 € l'été ...

### **Défi 9. La valorisation de la Seine**

#### **Action D.9.1.**

**Réalisation : 2012 à 2014**

Aménager les quais bas rive droite et rive gauche.

Dans le cadre de la valorisation de l'axe Seine et afin de réconcilier la Ville avec son fleuve, le réaménagement des quais bas de la rive gauche de la Seine a débuté au printemps 2013. En 2010, suite à un concours international, l'agence In Situ a été désignée pour la maîtrise d'œuvre urbaine, architecturale et paysagère. Une longue phase de concertation s'est alors ouverte en 2011 avec le Grand Port Maritime de Rouen, Voies Navigables de France, la Chambre de Commerce et d'Industrie, les associations de commerçants et de forains mais aussi avec les Conseillers de Quartier et les Rouennais qui souhaitaient participer au projet.

Le projet vise à créer un nouvel espace public de qualité, de détente et de promenade comprenant des espaces de loisirs pour tous. Il propose des espaces ouverts, simples, accessibles et à usages multiples, permettant à toutes les générations de se côtoyer. Se succéderont prairie, esplanade, gradins descendants vers la Seine, jardins, espaces de jeux et manifestations telles la Foire Saint Romain, Rouen sur Mer ou les Terrasses du Jeudi. Le projet prévoit également l'aménagement de la Presqu'île de Waddington.

Cet été, la Prairie Saint Sever, première composante des travaux qui s'achèveront en 2016, a été inaugurée. Cet espace de verdure de 5 500 m<sup>2</sup> planté de 200 arbres s'étend du Pont Corneille au Pont Boieldieu. Une promenade en bord de Seine, large de 13 m, se prolonge sur plus d'un kilomètre jusqu'au Pont Guillaume le Conquérant.

L'aménagement est compatible avec le transfert de la foire Saint-Romain du pont Boieldieu jusqu'aux abords du Hangar 106. Cette opération, d'un montant total de 18 M€ (dont 12,8 M€ de travaux), est co-financée par la Crea, la Région Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime, les Fonds Européens (FEDER) et la Ville.

## Défi 10. L'égalité d'accès aux loisirs

### Action D.10.1. et D.11.2.

### Objectif : Achèvement en 2013 – 8 classes

Créer un centre de loisirs, un complexe sportif et un groupe scolaire rive gauche, rue des Murs Saint-Yon

Ces dix dernières années, la population s'est considérablement accrue sur la Rive Gauche grâce à la réalisation de nombreux programmes immobiliers. Les écoles ainsi que les gymnases de cette rive se sont trouvés rapidement à l'étroit. Afin de renforcer l'offre sur ces quartiers, la Ville a décidé de construire non seulement une école, mais également un centre de loisirs et un équipement sportif pour un montant global de 14 millions d'euros.

Les travaux ont débuté en 2013 par la démolition du gymnase existant qui n'était plus aux normes. La première pierre de l'école Rosa Parks (3 classes de maternelles, 5 classes élémentaires, 2 jardins pédagogiques) et du complexe sportif Nelson Mandela (gymnase, mur d'escalade et dojo) a été posée début février. Le nom de l'école a été choisi par le Conseil Municipal d'Enfants.

Les nouveaux édifices sont construits selon les normes de basse consommation énergétique : panneaux solaires pour la production d'eau chaude, chaudière à granulés de bois, toiture en partie végétalisée, isolation par l'extérieur. Ces équipements ouvriront à la rentrée 2015.

## Défi 11. Le bien-être pour tous (prioritaire)

### Action D.11.1.

### Objectif : 100 places en 2013

Augmenter l'offre de places en crèche sur l'ensemble de la Ville. Rive Gauche : projet Charlotte Delbo qui comporte la création d'une crèche municipale de 60 berceaux (opérateur MATMUT) et rive droite : reconstruction et augmentation de la capacité de la crèche Rose des Vents - 10 berceaux supplémentaires - (Maîtrise d'ouvrage Ville)

A Rouen, il existe 25 crèches dont 10 sont municipales.

Il existe 4 types d'accueil : la crèche collective, la crèche familiale (l'enfant est accueilli, avec 1 ou 2 autres enfants, au domicile d'une assistante maternelle agréée, employée par la Ville de Rouen), la crèche associative et la crèche parentale (les parents participent à la vie de la structure d'accueil collectif avec l'aide de professionnels).

La nouvelle crèche municipale, l'Etoile du sud, a ouvert ses portes en septembre 2013 après plusieurs mois de travaux. Situé à l'entrée du centre municipal Charlotte Delbo (ex Péliquier), à proximité de la place des Chartreux, ce tout nouvel espace possède une capacité de 60 places équivalent temps plein en multi-accueil dont 15 places en halte-garderie. Elle accueille des enfants de 3 ans en crèche, jusqu'à 4 ans en halte-garderie et jusqu'à 6 ans pour des enfants porteurs de handicap. L'équipement abrite des unités de vie et une salle à manger commune mais aussi des endroits spécifiques dédiés à l'éveil corporel, à la lecture et aux activités d'éveil. Les repas sont réalisés sur place avec les denrées brutes livrées par la cuisine centrale municipale.

30 places équivalent temps plein ont été ouvertes en septembre 2013 permettant d'accueillir 35 enfants, les autres l'ont été en janvier. Le personnel qualifié qui s'occupe des petits est composé de 23 agents.

**Action D.11.3.****Objectif : 1 parcours par an (sur 3 ans)**

Créer des parcours de randonnées ou des promenades comme le sentier des musiciens des Hauts de Rouen, élaboré à l'initiative de trois conseils de quartier et inauguré au printemps 2011.

Les rouennais ont l'habitude d'emprunter la promenade du Robec jalonnée de vestiges de l'industrie textile du XIXe siècle (roues à aubes, moulins, ancienne teinturerie Auvray aujourd'hui auberge de jeunesse...) ou bien le circuit longeant les berges de l'Île Lacroix ou encore le chemin de grandes randonnées (GR 25) qui permet d'atteindre, après 525 marches, le panorama de la Côte Sainte-Catherine.

A l'initiative de trois conseils de quartier (Grand'Mare, Châtelet-Lombardie-Les Sapins, Grieu-Vallon Suisse-Saint-Hilaire) et en lien avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre, de nouveaux sentiers dédiés à la promenade et à la randonnée ont été créés sur les Hauts de Rouen et leurs alentours. Ces ballades se prêtent aussi bien à la pratique de la randonnée qu'à celle du VTT ou de la course à pied. Chacun peut s'y promener à son rythme.

Les deux premiers circuits, le « Sentier des Musiciens » et « le Sentier des Vallons » permettent, sur 11 km, d'apprécier un grand nombre d'essences forestières, tout en découvrant de magnifiques points de vue sur Rouen et Darnétal. Des tables d'orientation ainsi que des panneaux pédagogiques évoquant la richesse de la faune et de la flore agrémentent ces parcours. Depuis fin 2013, un nouvel itinéraire « Rand'Haut » (2,4 km) longe le quartier Châtelet / Lombardie.

Cette année, une liaison de 1,8 km permettra de relier le quartier du Châtelet au Sentier des Vallons par le quartier des Sapins.

Dans le cadre de la reconversion des Quais Bas Rive Gauche par la Ville et la Créo au travers du « Jardin du Rail », nouveau parc urbain créé en 2013, une balade de près de 5 km permettra de longer cette rive de Seine depuis le Pont Corneille jusqu'au bout de la presqu'île Rollet.

**► Indicateurs**

- Nombre de sentiers créés
- Nombre de km de sentiers créés

Référence	2011	2012	2013	2014
1	1	1	1	1
4,5 km	4,5 km	6,5 km	2,4 km	1.8 km

Référence : année 2011 avec le sentier des musiciens

**Action D.11.4.****Objectif : Réalisation en 2013**

Créer une bibliothèque et une maison de l'étudiant au Hangar 9.

*Action reportée qui aura lieu dans les quartiers Ouest (2016)*

**Action D.11.5.****Objectif :****2012 et au-delà**

Dresser puis mettre en œuvre un plan d'action en matière de handicap (accueil des publics, accessibilité du domaine public et des bâtiments municipaux, etc.)

Depuis 2009, chaque année le rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH), approuvé par les associations concernées puis par le Conseil Municipal, dresse les bases de la politique de la municipalité en matière de handicap :

- le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics,
- le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap,
- les actions portées par les Directions de la Ville,
- les actions à venir et les perspectives.

En interne, une organisation transversale a été mise en place par la constitution de deux comités de pilotage (un relatif au plan d'accessibilité des espaces publics et l'autre à celui des bâtiments), de groupes de travail thématiques ainsi que d'un réseau de 26 « interlocuteurs handicap » dans les services.

D'autre part, la Ville travaille en étroite relation avec des associations locales œuvrant dans le domaine du handicap et a signé plusieurs conventions cadre afin de renforcer sa politique en la matière :

- Une convention de développement culturel avec le Groupement d'Insertion des Handicapés Physiques de Haute-Normandie (GIHP) renouvelée en 2012, dans l'optique de poursuivre la mobilisation de tous les sites culturels municipaux pour l'accueil des personnes en situation de tout type de handicap,
- Une convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) établie en 2011 afin de mettre en œuvre des actions de maintien dans l'emploi, de formation des agents et de favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap,
- Une convention avec Cap Emploi Rouen Dieppe signée en septembre 2012.

### **L'accessibilité des établissements recevant du public, de la voirie et des espaces publics**

L'accueil des personnes en situation de handicap est une préoccupation majeure de la Ville. Signataire de la Charte Ville Handicap, elle s'emploie à rendre plus accessible ses établissements publics comme en témoigne le Muséum d'Histoire Naturel labellisé "Tourisme et Handicap" pour le handicap moteur et mental ou encore l'aménagement d'écoles qui a été une priorité de l'année 2013 (mise en accessibilité de l'école Laurent de Bimorel aux personnes mal et non voyantes par exemple).

En 2014, la liste des maisons de quartier accessibles s'est allongée de deux unités après les travaux menés cet été dans les locaux de l'Ile Lacroix et Louis Poterat.

Dans chaque projet d'aménagement urbain et des espaces publics, la question de l'accessibilité est prise en compte : mise en place de surbaissés, élargissement de trottoirs, création de bandes d'éveil... Cette année, dans le cadre de la réfection de la rue aux Juifs, une attention particulière a été portée à l'adhérence des trottoirs, le contraste dans le choix des matériaux. Par ailleurs, des télécommandes pour les feux sonores sont désormais disponibles à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

En 2014, les services de la Ville, en lien avec la CCAPH, ont défini deux réseaux primaires de cheminement desservant des équipements administratifs, culturels ou de services majeurs. Le chantier sur le premier parcours qui relie la Gare au Centre Hospitalier Universitaire via l'Hôtel de Ville vient de démarrer. Sur ces axes, mais aussi dans le reste du centre-ville, une attention particulière sera portée au respect de l'emprise des terrasses commerciales sur le domaine public et à la lutte contre le stationnement illicite d'automobiles ou de deux roues sur les trottoirs.

## **La vie citoyenne**

Il s'agit de faciliter l'accès aux bâtiments culturels mais aussi aux œuvres (appareils et documents pour les malvoyants ou les malentendants par exemple), pour permettre à tous de profiter de la richesse du patrimoine rouennais (Gros Horloge, Abbatiale Saint-Ouen par exemple). De nombreuses activités culturelles, dédiées ou en inclusion, sont proposées aux publics en situation de handicap : visites en langues des signes, ateliers artistiques, animations autour des livres....

La 4ème saison des rencontres mensuelles des « samedis du possible » a débuté à la rentrée. Ateliers de pratiques artistiques croisées et mixtes, ils regroupent des artistes de spécialités différentes (théâtre, musique, marionnettes, vidéo...) et des publics en situation de handicap, afin de découvrir une nouvelle manière de pratiquer ensemble des arts.

Dans le cadre de l'organisation de ses manifestations (Rouen sur Mer, Rouen Givrée,...), la Ville met à disposition des places de stationnement réservées, des toilettes adaptées, des équipements spécialisés : tiralos pour se déplacer sur le sable, rampes d'accès, espaces spécifiques et réservés... Elle programme et encadre des activités dédiées (pétanque, gymnastique japonaise...). En 2014, le Festival Graines de Jardin a fait l'objet d'une attention particulière (places de stationnement PMR supplémentaires, visites en langue des signes de la collection de Fuchsias et visites audio décrites du verger conservatoire...).

Enfin, la nouvelle version du site web de la Ville répond aux critères de site web accessible. Le Rouen Mag est disponible en braille. Une permanence mensuelle en langue des signes est organisée pour accompagner les malentendants et les sourds dans tous types de démarches. Dans cette continuité, depuis le mois de juin, un groupe de travail a été constitué au sein des services afin de traduire en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) des documents informatifs de la Ville.

## **L'accueil des enfants en situation de handicap en crèche et à l'école**

En 2011, le service de la petite enfance a initié un projet visant à améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap et leur famille. Il a conduit, en 2013, à la formation de professionnels des crèches à l'accueil spécifique d'enfants en situation de handicap. La crèche étoile du Sud ouverte en septembre 2013, compte 2 places dédiées à des enfants en situation de handicap et une classe pour enfants présentant des troubles autistiques a ouvert à l'école Catherine Graindor à la rentrée de septembre.

Un accueil spécifique est mis en œuvre pour chaque enfant en situation de handicap en lien avec le médecin et les infirmières. La Ville prend en charge la rémunération d'auxiliaires de vie scolaire (AVS), l'achat de matériels adaptés et diligente des animateurs formés sur le temps périscolaire. La sensibilisation régulière du personnel des crèches, des écoles et des centres de loisirs initiée en 2012 se poursuit. Une charte, protocole commun d'accueil, vient d'être adoptée par l'ensemble des crèches.

Toutes ces réalisations sont le fruit d'échanges et de réflexions avec les différents partenaires dans et entre les services. Suite au colloque « récré d'été » de 2013 dont le thème était « Enfance et Handicap » un ergothérapeute intervient maintenant dans les structures.

## **La Ville et ses agents**

La Ville atteint désormais un taux d'emploi de 6 % de travailleurs bénéficiant de la qualité de travailleur handicapé. Elle a reçu à ce titre en 2012, le « Prix de l'exemplarité » de l'AGEFIPH et du FIPHFP (catégorie Insertion Etablissement public de plus de 20 salariés), pour le recrutement de 4 apprentis en situation de handicap. Deux nouveaux apprentis ont rejoint les services en 2014.

**Action D.11.6.****Objectif :****A partir de 2013**

Initier une démarche d'Agenda 21 de la culture.

*Les actions liées à ce projet (sensibilisation à la démarche, co construction, culture pour tous ...) sont intégrées à l'Agenda 21 et seront plus développées dans le prochain plan d'action.*

**Défi 12. La propreté en ville (prioritaire)****Action D.12.1.****A partir de 2011**

Réaliser une étude sur la qualité du service propreté et de la collecte des déchets ménagers conjointement avec la Créo (un an d'étude et deux ans pour mesurer l'efficacité des actions entreprises).

**Action D.12.2.****Objectif : Opérationnalité en 2013**

Organiser, en partenariat avec les commerçants et la Créo (maître d'ouvrage), la collecte sélective des cartons en centre-ville et le tri sélectif sur les marchés.

Parmi les nombreux facteurs qui interviennent dans la propreté, le nettoyage des espaces publics et la collecte des déchets ménagers sont les plus importants : ils sont étroitement liés et interdépendants (nettoyage des marchés, collecte de sacs ou d'objets encombrants abandonnés sur la voie publique...).

La Ville a placé la propreté en toute première priorité parmi ses actions d'amélioration du cadre de vie. En début de mandat précédent, un effort budgétaire soutenu et sans antécédent a été consenti, au profit du renouvellement du parc mécanisé, mais aussi des équipements individuels (installation de 1 200 nouvelles corbeilles, de distributeurs de sacs à déchets canins...).

En 2011, le projet Crea Collecte s'est concrétisé sur la rive gauche et se poursuit aujourd'hui sur la rive droite. Celui-ci permet d'adapter, quartier par quartier, l'ensemble des mobiliers et matériels mis à la disposition des habitants pour la collecte des déchets.

Malgré ces politiques volontaristes, la propreté de la ville est restée décriée. Cette image dégradée fait sans doute partie de l'histoire ; pour autant, elle correspond aussi à une réalité et a montré la nécessité :

- d'objectiver l'image et le besoin de propreté de la ville,
- d'améliorer l'articulation des moyens et des actions des différents intervenants sur l'espace public rouennais, en particulier sur la propreté et la collecte des déchets,
- de lancer de nouvelles campagnes d'information et de sensibilisation de nos concitoyens, premiers acteurs de cette propreté globale,
- de lutter contre les incivilités,
- d'associer encore plus fortement les conseillers de quartier.

Partageant ce constat, les deux collectivités ont décidé de constituer un groupement de commandes, afin de réaliser une étude conjointe sur la qualité du service propreté et de la collecte des déchets ménagers. La réalisation de cet audit, dont la Ville assure les missions de coordonnateur, a été confiée à la société Optimum Conseil en 2011.

## **L'étude sur la qualité du service propreté et de la collecte des déchets ménagers à Rouen**

Dans une première phase, le prestataire, Optimum Conseil, a proposé une grille de lecture destinée à qualifier objectivement la propreté de l'espace public et à en mesurer l'évolution.

Cette grille de cotation permet d'attribuer une note moyenne allant de 1 à 10 sur l'état de propreté d'une rue et cela en tenant compte des multiples critères qui y sont liés tels que la propreté urbaine (trottoirs, voirie, caniveaux, espaces verts, voies bus...), la propreté des mobiliers urbains et de collecte des déchets (saleté, présence de tag...). La synthèse des notes permet d'établir un bilan à l'échelle d'un quartier à un instant donné et d'en mesurer l'évolution dans le temps selon des mesures identiques.

Depuis décembre 2012, après une phase de test de la grille, un audit mensuel de conformité est effectué conjointement par les services de la Ville et de la Crea sur un échantillon de rues représentatives de chaque quartier. En 3 mois, l'ensemble du territoire est ainsi audité.

Depuis novembre 2013, on constate une bonne stabilité de la propreté urbaine avec une moyenne à 91 % de rues conformes à l'objectif. Des variations de plus ou moins 7 points peuvent être observées d'un mois sur l'autre, ce qui semble cohérent par rapport à la fiabilité de la mesure et à la variation de l'échantillonnage.

Les résultats sont plus hétérogènes en ce qui concerne la collecte des déchets avec des moyennes variant entre 81 % et 89 % de rues conformes.

Les problématiques de collecte des encombrants ou de débordements des points de regroupement, restent prégnantes et ont un impact fort sur le sentiment de « non propreté ». C'est un axe de progression fort qui nécessite une meilleure coordination des services.

Dans cette optique, les modalités de fonctionnement et les interactions entre les activités « propreté » et « collecte des déchets » ont été étudiées. Un groupe de travail Ville-Créa et son prestataire, la COVED, a été créé afin de traiter les points noirs récurrents. Des changements organisationnels et des actions correctives ont déjà été mises en œuvre et la réflexion se poursuit. Ainsi, une brigade d'intervention rapide, constituée d'agents de la Ville et de la Crea, a été créée afin d'optimiser le ramassage des petits encombrants et sacs. Les interventions sont renforcées par des actions de sensibilisation.

## **Collecte sélective des cartons des commerçants et tri des déchets sur les marchés**

Si la Créo a mis en place en 2011, en partenariat avec la Ville et ses commerçants, une collecte sélective spécifique des cartons des commerçants, le tri sélectif sur les marchés n'est pas opérationnel.

Par ailleurs, les premiers composteurs de quartier ont été installés par la Créo à l'initiative de commerçants. Le premier en 2013, square Saint-Pierre du Châtel, à la demande de trois restaurants de la rue aux Ours et le second sous l'impulsion d'une épicerie bio à la Grand'Mare.

## Défi 13. L'e-démocratie

### Action D.13.1.

### Objectif : Opérationnalité 2013

Créer un forum de concertation et d'échanges pour les citoyens et les conseillers de quartier.

*Action reportée.*

Véritable expression de démocratie locale, les Conseils de Quartier permettent de présenter à la municipalité les suggestions et propositions des Rouennais. Inversement, la Ville organise des réunions de concertation pour informer et consulter les Conseils sur les projets en cours. Le site « je suis conseille », a été lancé en 2010 pour développer l'e-démocratie. On y retrouve des informations sur les rôles des conseils de quartier, des enquêtes, l'ensemble de leurs réalisations... Il permet de suivre l'actualité des Conseils.

## **Finalité E - Modes de production et de consommation responsables**

L'action de la Ville s'illustre par la reprise en régie de la restauration scolaire (défi 14 « L'alimentation durable » - prioritaire) qui s'est étendue aux résidences pour personnes âgées puis à une mutualisation de la cuisine centrale avec la commune de Bois-Guillaume (création d'un syndicat).

### **Défi 14. L'alimentation durable (prioritaire)**

#### **Action D.14.1.**

**Objectif : Dès septembre 2011**

Reprendre en régie la restauration collective et favoriser le recours aux produits bio ou issus du commerce local ou équitable.

En septembre 2011, la Ville a repris à sa charge la confection des 6 000 repas servis chaque jour dans les 54 écoles publiques et les centres de loisirs municipaux (650 repas par jour en moyenne sont servis dans les centres de loisirs hors période scolaire). 6 crèches de la Ville sont également fournies en matières premières par la cuisine centrale.

#### **La qualité nutritionnelle des menus**

Une attention toute particulière est portée à l'équilibre des menus et des goûters sur un mois. Cet équilibre se construit à partir des recommandations nutritionnelles en vigueur, à savoir : augmenter la présentation de fruits, de légumes et de féculents, augmenter la qualité des repas servis en termes d'apports calciques et de fer. Il s'agit aussi de diminuer les apports lipidiques et la consommation de glucides simples ajoutés.

Un comité se réunit régulièrement afin de veiller à cet équilibre, à la qualité des menus et afin d'en valider le contenu. Ce comité est composé d'élus, de parents d'élèves, d'un médecin diplômé en nutrition, de personnels de la cuisine centrale et, depuis quelques mois, d'un médecin scolaire.

En 2013, la Ville de Rouen a obtenu une note de 17,8/20 à une étude nutritionnelle des menus proposés dans les cantines scolaires de la région réalisée par l'association UFC-Que choisir.

#### **Plus de produits frais, locaux et/ou bio**

La validation des menus très en amont permet de passer les commandes auprès des fournisseurs deux mois à l'avance. Ces derniers peuvent alors s'organiser, privilégier les filières courtes et développer les filières « bio ». Un travail important d'échanges s'effectue entre les services et les producteurs locaux en lien avec l'association « Local et Facile ». A titre d'exemple, des yaourts à taux de sucre réduit sont spécialement préparés pour la Ville par une exploitation située dans l'Eure et les légumes frais livrés chaque semaine par un maraîcher de la vallée de l'Andelle sont issus d'une culture très raisonnée.

En nette évolution cette année, on a ainsi retrouvé 41 % de produits locaux (Région Haute-Normandie) dont 19 % de produits « bio » (Région Haute-Normandie et Basse-Normandie) dans les assiettes des enfants. L'approvisionnement en produit « bio » a, à lui seul, augmenté de 111 % par rapport à 2013.

En cuisine, les équipements permettent de confectionner la totalité des repas la veille ; les légumes et les viandes sont préparés et cuisinés sur place, tout comme les entrées et les desserts. Les plats sont conservés jusqu'au lendemain matin pour être livrés dans les cantines. Ils y sont remis en température dans des fours une heure avant le service. Cette méthode de préparation et de transport des repas dite « en liaison froide » permet une conservation des propriétés des produits mais également une réduction des consommations d'énergie par rapport à un maintien en température.

Certaines denrées comme les tomates, sont préparées directement dans les offices des cantines. Découpées dans la matinée, elles gardent ainsi toutes leurs saveurs et propriétés gustatives et nutritionnelles.

Ainsi, sur la tonne de marchandises brutes traitées au quotidien, 80 % des produits sont frais.

En ce qui concerne la viande, la Ville privilégie la démarche d'élevage « Bleu-Blanc-Cœur » dans laquelle les éleveurs nourrissent les animaux avec des céréales, de la luzerne... Les 360 poulets préparés par mois ont au moins 90 jours et sont plus matures et fermes que la volaille de 50 jours que l'on trouve habituellement. Ils sont élevés sans OGM dans une exploitation située près de Dieppe. La viande de porc, « élevé au lin donc riche en Oméga 3 » provient également d'élevages de la région dieppoise. A l'exception du veau et de l'agneau, toute la viande servie est garantie haut-normande.

Par ailleurs, l'achat de bêtes entières (poulets, porcs, bœufs) dont toutes les parties sont valorisées, permet de réduire le gaspillage de viande à l'échelle de l'ensemble de la filière. A titre d'exemple, pour la confection d'un repas, toutes les pièces de 9 bœufs sont utilisées alors qu'il faudrait en acheter environ 30 pour ne servir que des rôtis.

Pour les agents de la cuisine centrale, cette approche différente de travail a ouvert de nouvelles perspectives : ils prennent plus de plaisir à transformer des produits de meilleure qualité.

### **L'éducation nutritionnelle des enfants**

Un travail éducatif est désormais engagé auprès des enfants autour du « bien manger » que ce soit par le biais du catalogue des actions éducatives proposées aux établissements ou bien depuis la rentrée au cours des « ateliers méridiens » développés dans le cadre de la refonte des rythmes scolaires.

Les infirmières et autres professionnels de la santé vont à la rencontre des élèves avec des objectifs multiples : reconnaître les groupes d'aliments, acquérir la notion d'équilibre alimentaire, découvrir de nouveaux goûts, se nourrir de façon éco-citoyenne ou encore reconnaître les produits de saison et locaux. C'est une occasion de découvrir l'agriculture locale ou de visiter la cuisine centrale ou encore de déchiffrer les étiquettes des produits alimentaires.

Depuis fin 2011, les 2 500 élèves de CE2, CM1 et CM2 des écoles publiques reçoivent tous les deux mois « la gazette des petits gourmands », un magazine publié sous le patronage du Ministère de l'Education Nationale, en collaboration avec la Ville.

## L'extension du dispositif

Depuis 2 ans déjà, les aînés profitent de la qualité du service de restauration repris en régie. Qu'ils habitent ou non l'une des 5 résidences communales, ils ont la possibilité d'y déjeuner le midi avec des proches, excepté le dimanche) en s'inscrivant une semaine à l'avance. Cela représente 3 900 repas par mois.

Depuis le 5 juillet 2014, Rouen et Bois-Guillaume ont créé le Syndicat Intercommunal de Restauration (SIREST) leur permettant de mutualiser l'équipement de la cuisine centrale rouennaise implantée sur les hauts de Rouen. Dans le cadre de cette coopération, 900 repas quotidiens à destination des écoles s'ajouteront aux 6 000 déjà préparés.

### ► Indicateurs

Pourcentage de produits frais en tonnage :

- Fréquence d'apparition des produits locaux (1)
- Fréquence d'apparition des produits « bio » (2)  
(hors pain)

Référence	2011	2012	2013	2014
100 % de pains « bio »	75 %	80 %	80 %	84 %
	6 %	35 %	37 %	41 %
	2 %	12 %	9 %	19 %

Sensibilisation à la nutrition :

- Classes de maternelle
- Classes élémentaires

Référence	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15
0 classe	36	30	25	
0 classe	29	10	14	

Référence : Depuis décembre 2008, tout le pain est « bio » (640 baguettes/jour)

- (1) Tous les produits locaux sont frais et proviennent de Haute-Normandie. Leur fréquence d'apparition se calcule par rapport au nombre de composants d'un repas (entrée - viande ou poisson - légumes cuits - laitage - desserts - pain).
- (2) Tous les produits bio sont frais et proviennent de Basse et Haute-Normandie. Leur fréquence d'apparition se calcule par rapport au nombre de composants d'un repas (entrée - viande ou poisson - légumes cuits - laitage - desserts - pain).

Données 2014 : chiffres au 02/10/2014

## Défi 15. Le développement économique responsable

### Action D.15.1.

### Objectif :

**2013-2014**

Créer un label et rédiger, dans le cadre du FISAC et en lien avec l'ACAR, un guide des bonnes pratiques de développement durable à destination des commerçants.

Un guide du commerçant sera créé en 2015 comprenant un ensemble large d'informations pratiques à destination des commerçants sur des champs très large dont le développement durable (circuits courts, économie sociale et solidaire, accessibilité, déchets,...).

## Finalité F - Exemplarité et capacité d'entraînement de la Ville

Une évolution constante des pratiques des services municipaux démontre leur engagement quotidien en matière d'éco-responsabilité et de développement durable. Les actions présentées ci-après n'en illustrent, bien évidemment, que quelques-unes.

### Défi 16. L'information, la sensibilisation et la participation (prioritaire)

#### Action D.16.1.

**Objectif :** Achèvement en 2013

Elaborer et mettre en œuvre une charte des manifestations durables

#### Action D.16.2.

**Objectif :** 4 temps forts/an

Amplifier la participation de la Ville aux manifestations nationales et régionales liées à l'environnement et au développement durable en lien avec les habitants et le tissu associatif (Semaine du Développement Durable, Fête du Vélo, Semaine de la Mobilité, etc.).

#### Action 3.1.

**Objectif :** dès 2011

Mettre l'événementiel au service de la sensibilisation au Développement Durable (application de la charte des manifestations publiques durables ; suivi d'un calendrier concerté avec la Créo pour les manifestations en lien avec le développement durable).

**Ces 3 actions liées et complémentaires sont regroupées en une seule dénommée « sensibilisation et événementiel durable »**

A la création de la Direction du Développement Durable en 2008, la Ville participait à 3 manifestations d'ampleur nationale et/ou européenne liées à l'environnement et au développement durable : la semaine du développement durable, la fête du vélo, la semaine de la mobilité.

Un quatrième temps spécifique « le temps climat » a été créé à l'occasion du sommet international des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est déroulé à Copenhague en 2009. A cette occasion ont été proposés plusieurs événements à destination des enfants et du grand public dont une conférence sur le réchauffement climatique qui a rassemblé environ 300 participants. Le « temps climat » est reconduit chaque fin d'année. Il est maintenant principalement dédié aux enfants.

La Ville limite désormais sa participation aux événements nationaux ou européens. L'événementiel accompagne les politiques menées par la Ville, telle que la promotion de l'usage du vélo en ville permettant de s'approprier les équipements réalisés dans le cadre du SDAC.

En parallèle, elle développe à destination des enfants des actions de sensibilisation portant sur les thématiques larges du développement durable (dérèglement climatique, environnement, mobilité, citoyenneté, handicap...). Construites autour d'un projet pédagogique qui se déroule tout au long d'une année, elles ont lieu sur les temps scolaires et périscolaires.

Par ailleurs, un effort important est fait par l'ensemble des directions de la Ville qui organisent des manifestations pour intégrer une dimension « développement durable ».

## **Les actions éducatives à destination des enfants**

### ♦ Biodiversité et nature

Inscrit au catalogue des actions éducatives depuis la rentrée 2012, « le temps biodiversité » concerne des classes du CP au CM2. 4 sujets sont traités au cours de l'année : l'apiculture, la préservation de la biodiversité, le verger conservatoire du Jardin des Plantes et les animaux de la forêt. Ce cycle s'achève au mois de juin par une journée de restitution et d'échanges au Jardin des Plantes.

De nouvelles actions, ouvertes aux enfants de maternelles ou des centres de loisirs, ont complété ce volet : visites pédagogiques du site naturel de Repainville, séances de jardinage communes avec les aînés de la résidence Rose des Vents, ateliers et rallye en forêt avec la Maison des Forêts...

Par ailleurs, 7 classes intégreront, après les vacances de la Toussaint, un programme de sciences participatives développé par le Centre National de la Recherche Scientifique qui consiste à alimenter un observatoire de mesurer de l'impact du changement climatique sur la faune et la flore.

### ♦ Semaine Nationale du Développement Durable (SDD)

A l'origine, la Ville proposait des ateliers sur la mobilité, l'énergie, les déchets, l'eau, l'alimentation et la biodiversité pour les élèves de grande section de maternelle jusqu'aux CM2. Ces ateliers s'échelonnent sur une année et ont lieu à l'Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie (ARHEN). Ils allient recherches documentaires ludiques et animations.

Ainsi, le thème de la SDD 2013 a été « l'alimentation » et celui de la SDD 2014, le « comportement éco-responsable ». Lors des représentations de deux troupes de théâtre, 675 enfants du CP au CM2 se sont s'interrogés sur leurs comportements, leurs gestes quotidiens et comment agir, à leur niveau, sur la production des déchets, la pollution de l'air, les consommations d'énergie...

Un après-midi spécifique de la SDD a été dédié aux Conseils Municipaux des Enfants. Les Conseillers Rouennais ont présenté à ceux de Canteleu et de Bois-Guillaume leurs travaux sur la protection de l'environnement dont le jeu des « 1 000 arbres dans ma ville ». Inventé par eux, c'est une version « écolo » du célèbre jeu des « 1 000 bornes » qui consiste à réduire différentes formes de pollution.

Ce jeu a été remis à l'ensemble des participants de la SDD et sera offert à ceux du Temps Climat.

### ♦ Temps Climat

En partenariat avec Air Normand et la Mutualité Française, durant trois saisons au moment de Noël, près de 350 enfants du CE1 au CM2 et des centres de loisirs ont assisté à une représentation de la pièce de théâtre « Les Exp'Airs » et à un forum sur la qualité de l'air.

En 2013, la thématique de la qualité de l'air a été davantage reliée à celle du dérèglement climatique et de l'éco-citoyenneté. Suite à un travail approfondi en classe, développé par les enseignants en lien avec l'ARHEN, ce programme s'est achevé par la diffusion du film « Mia et le Migou » à l'OMNIA.

En 2014, la problématique du changement climatique est abordée cette fois-ci lors d'une pièce de théâtre participatif financée par la Ville et l'Agence Régionale de la Santé (ARS). Cette création de la compagnie « ça s'peut pas », abordera les causes et les conséquences du changement climatique au travers d'exemples concrets locaux, qui interpellent les enfants dans leur quotidien. Elle s'appuiera notamment sur les défis que la Ville de Rouen s'est fixée au travers de son Agenda 21 « Ma Ville, c'est ma planète ».

Les représentations auront lieu dans une yourte durant Rouen Givré et vise près de 300 élèves.

#### ♦ Autres nouvelles actions

Une action de promotion du vélo en tant qu'outil de mobilité a été spécifiquement élaborée à destination d'enfants de milieux défavorisés à travers le Contrat Partenaire Jeunes (CPJ).

Deux modules « vélo » ont été développés sur le temps périscolaire avec la vélo école de Rouen AVélo : un module de 5 séances « J'apprends à pédaler » à destination des enfants n'ayant aucune pratique ou une maîtrise insuffisante du vélo et un module « vélo école » de 6 séances d'initiation à la circulation en ville à vélo consistant à préparer une sortie encadrée en conditions de circulation réelles.

Toujours dans le cadre du temps périscolaire, l'« Art du bouchon », animation de sensibilisation au handicap, se compose de deux volets. Au cours de rencontres avec des associations du domaine du handicap, les enfants sont placés dans diverses situations de handicap afin de mieux les appréhender et les comprendre (par exemple : accompagner un enfant dont les yeux sont bandés...). En parallèle, en lien avec l'Association Bouchons 276, les enfants collectent et créent une œuvre d'art à partir de bouchons en plastique exposée dans le cadre du Festival Récré d'été.

### Le vélo en ville

Depuis plusieurs années, chaque 1<sup>er</sup> week-end de juin, en lien avec le tissu associatif local, des animations rassemblent adeptes, amateurs de vélo et simples passants lors de la Fête Nationale du Vélo.

Dans la continuité de sa politique en faveur du vélo (cf Finalité A), la Ville a organisé, en 2013 et en 2014, avec les associations AVélo et Guidoline, plusieurs rendez-vous mensuels autour de l'apprentissage du vélo urbain. « Les dimanches du vélo » rassemblent ainsi de nombreux cyclistes néophytes ou confirmés, venus souvent en famille. Ces rencontres se poursuivent par un grand rassemblement, en partenariat avec les clubs et associations, à l'occasion de la Fête Nationale du Vélo qui a compté près de cent participants cette année. Après un départ en groupe, chacun a pu effectuer une des 6 balades guidées.

Puis, durant l'été, des balades à vélo sont proposées depuis le site de Rouen sur Mer.

Enfin, pour clôturer l'événementiel vélo, un rallye photo vélo a été organisé pour la seconde fois avec l'association Guidoline, à l'occasion des Journées du Patrimoine, et a regroupé près de 150 cyclistes.

### Fête de l'énergie

Depuis l'an passé, dans le cadre de sa démarche Cit'ergie, la Ville participe à la Fête de l'énergie portée par l'ADEME. En 2013, une centaine de rouennais ont assisté à la conférence « Rouen, quel défi pour 2030 ? Énergie, habitat et urbanisme » à l'Hôtel de Ville. L'enjeu était de montrer au grand public qu'au-delà des interventions publiques, les particuliers pouvaient contribuer aux économies d'énergie dans l'habitat et s'appuyer dans leurs démarches sur les Espaces Info Energie de la Métropole.

En 2014, avec ces mêmes partenaires, la Ville veut inciter concrètement ses habitants à améliorer la performance énergétique de leurs logements au travers du programme « Quartier homogène ». Sur la base d'un diagnostic énergétique réalisé au niveau d'une ou deux habitations d'un quartier composé de maisons similaires (date de construction, matériaux, taille...), est défini un panel de travaux d'amélioration des performances énergétiques incluant les coûts et les aides financières afférents. Les résultats sont alors extrapolables à l'ensemble des autres maisons.

Le groupe d'habititations retenu, de type « briques et silex », se situe à côté du Jardin des Plantes.

En lien avec le Conseil de Quartier, une réunion publique de présentation s'est tenue le 8 octobre et a rassemblé une quinzaine de riverains. Ce programme se poursuivra jusqu'en janvier 2015.

## **L'événementiel durable et la charte des éco-événements**

Dans le cadre de ses manifestations d'ampleur (Rouen sur Mer, Rouen Givrée, Printemps de Rouen...) la Ville multiplie les « éco-initiatives » : renfort de l'accessibilité et de l'accueil des personnes en situation de tout type de handicap, réduction des déchets à la source, tri sélectif, promotion des déplacements doux, actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable...

Rouen sur Mer est la vitrine de ces évènements. Les 2 300 tonnes de sable en provenance des carrières de Martot utilisées pour aménager la plage de Rouen sur Mer, sont réutilisées par le service des espaces verts de la Ville et dans les manèges à chevaux de clubs équestres normands.

Les activités, les sports, les jeux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Certaines activités sont réservées aux personnes en situation de handicap : des activités proposées par la Ligue régionale des sports adaptés, des initiations à la pétanque pour les aveugles et les malvoyants, et de la gymnastique japonaise proposée par Handisport Grand Rouen.

De nombreuses animations ont vocation à sensibiliser à la protection de l'environnement les citoyens, des plus jeunes aux plus âgés : les concerts de la Tournée Verte ; les ateliers de Menthe poivrée qui reprend des objets non utilisés pour en faire des accessoires de mode ou de la « Souris gaspi » qui a de très mauvaises habitudes en terme de gaspillage alimentaire ; l'atelier « Petits peintres de lumière de la Roulotte Scarabée,...

Un cahier des charges permet en interne aux services d'organiser des manifestations responsables. Sur cette base, la Ville souhaite mettre en œuvre un guide des éco-manifestations à destination des organisateurs externes aux services, assorti d'une charte des bonnes pratiques.

### **► Indicateurs**

- Elèves ayant participé à la Semaine du DD
- Enfants ayant participé aux actions biodiversité
- Enfants ayant participé au temps climat
- Enfants ayant participé aux actions « vélo »
- Enfants ayant participé aux actions « Handicap »
- Nombre de participants aux actions vélo

Référence	2011	2012	2013	2014
<b>287</b>	889	840	650	675
<b>1 029</b>	--	--	520	1 250
<b>0</b>	--	920	500	250
<b>0</b>	--	--	--	25
<b>0</b>	--	--	--	60
<b>NC</b>	NC	200	300	320

Référence Année 2009 - NC : non comptabilisé

### **Action D.16.3.**

#### **Objectif :**

#### **Achèvement 2013**

Créer un outil participatif et ludique de sensibilisation aux enjeux de développement durable à Rouen, basé sur les nouvelles technologies.

*Action reportée.*

## Défi 17. L'éco-responsabilité et l'exemplarité de la Ville

### Action D.17.1.

**Objectif :**

**Dès 2012**

Réaliser un forage dans la nappe phréatique sur le site de Charlotte DELBO à des fins d'arrosage (Jardin des Plantes) et d'alimentation des laveuses et des balayeuses.

*Action reportée*

Soucieuse de préserver les ressources en eau, la Ville assure un suivi de ses consommations, identifie les postes les plus consommateurs, rénove ses conduites pour éviter les fuites, met en circuit fermé ses bassins et fontaines et en supprime d'autres, installe des petits équipements d'économie d'eau (mousseurs, robinet pressoir...) et des récupérateurs d'eau de pluie....

Elle pratique également une gestion raisonnée des espaces verts qui oriente son choix vers des plantes sobres en eau et développe des terrains de sport synthétiques qui permettent des économies conséquentes d'eau (3 000 et 5 000 m<sup>3</sup>/terrain/an).

Ces dernières années, la municipalité a décidé de porter ses efforts sur les économies d'énergie dans les bâtiments. Le projet de forage est aujourd'hui reporté.

## S I G L E S

ACAR	: Association de Commerçants et Artisans de Rouen
ADEME	: Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ANAH	: Agence Nationale de l'Habitat
ANRU	: Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
AREHN	: Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie
APSNR	: Association de Protection du Site Naturel de Repainville
ARS	: Agence Régionale de la Santé
CAUE 76	: Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Seine-Maritime
CCAPH	: Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées
CCAS	: Centre Communal d'Action Social
CIVAM	: Centre d'Information et de Valorisation de l'Apiculture Moderne
CNAR	: Club Nautique et Athlétique de Rouen
CPAUPE	: Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales
CPJ	: Contrat Partenaire Jeunes
CREA	: Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe
CRDD	: Conseil Rouennais de Développement Durable
CREN	: Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Haute-Normandie
CROUS	: Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires
DDD	: Direction du Développement Durable de la Ville de Rouen
EHPAD	: Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées
FISAC	: Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
GES	: Gaz à Effet de Serre
LED	: Diode Electro Luminescente
MJC	: Maison des Jeunes et de la Culture
OPAH	: Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PCET	: Plan Climat Énergie Territorial
PLU	: Plan Local d'Urbanisme
PPA	: Plan de Protection de l'Atmosphère
SAGE	: Schéma de Gestion et d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAC	: Schéma Directeur des Aménagements Cyclables
SDAL	: Schéma Directeur des Aménagements Lumineux
SIREST	: Syndicat Intercommunal de Restauration
SRU	: Solidarité et Renouvellement Urbains

